

VILLE
DE
TOURNON-SUR-RHÔNE
Ardèche



PROCES - VERBAL N°16

DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

JEUDI 17 DECEMBRE 2015

19 HEURES

Le dix-sept décembre deux mille quinze, à 19 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHONE, régulièrement convoqué le 9 décembre 2015, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Présents : M. SAUSSET, Maire - M. BARRUYER, Mme LAURENT, M. BARBARY, Mme LONGUEVILLE, M. GAILLARD, Mme ANDRE, M. B FAURE, Mme BANCEL, Adjoints - M. RIFFAULT, Mme CHANTEPY, MM. BENOIT, SANCHEZ, Mme FOURNIER, M. GOUDARD, Mme DE VETTOR, M. RISSOAN, Mmes MALSERT, V FAURE, M. CETTIER, Mme MEYSENQ, M. DIZY, Mmes PARRIAUX, JACOUTON, M. DUMAS, Mme DANTRESSANGLE, MM. NORET, DAVID.

Ont voté par procuration : Mmes CROZE, CROUZET.

Absents : Mme BURGUNDER, M. BARAILLER, Mme SCHWANDER.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2015 est approuvé.

DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

. Conclusion d'un avenant au marché pour la maîtrise d'œuvre de mise en conformité de l'accessibilité et de la rénovation thermique de l'école Vincent d'Indy avec le cabinet d'architecture Laurent BECHETOILLE d'ANNONAY, pour un montant de 16 713,00 € HT. Le nouveau montant du forfait de rémunération s'établit à 109 593,00 € HT.

. Modification, par avenant n° 1, du marché relatif à des travaux d'extension du dispositif de vidéo protection urbaine confié à l'entreprise GOJON SILETRA de TOURNON-SUR-RHONE, avec une augmentation de 1 213,74 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 34 729,45 € HT, soit 41 675,34 € TTC.

. Décision de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 700 000 €, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie :

Durée : 12 mois

Date de début de validité : 18 décembre 2015

Date de fin de validité : 16 décembre 2016

Index des tirages : Eonia + marge de 1.58 %

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Frais de dossier : 0.10 % du montant de la ligne de trésorerie

Commission de non utilisation : 0.15 %

ADJONCTION A L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

. Travaux de restauration église Saint-Julien - Dépôt de permis de construire.

Accord du Conseil Municipal.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Julien CORNUT, Brigadier, qui a pris ses fonctions à la Police Municipale le 7 décembre dernier.

1 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL (Présentation M. FAURE)

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 2 abstentions,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget principal suivante :

Dépenses de fonctionnement				
Imputation	Libellé			Montant
606311.01	Fournitures d'entretien	D	R	20 000.00
Total chapitre 011	Charges à caractère général			20 000.00
65733.20	Département	D	R	12 000.00
6558.20	Autres contributions obligatoires	D	R	8 000.00
Total chapitre 65	Autres charges de gestion courante			20 000.00
678.026	Autres charges exceptionnelles	D	R	2 000.00
Total chapitre 67	Charges exceptionnelles			2 000.00
Total des dépenses de fonctionnement				42 000.00
Recettes de fonctionnement				
Imputation	Libellé			Montant
7062.322	Redevances et droits des services à caractère culturel	D	R	20 000.00
7062.313	Redevances et droits des services à caractère culturel	D	R	22 000.00
Total chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses			42 000.00
Total des recettes de fonctionnement				42 000.00
Dépenses d'investissement				
Imputation	Libellé			Montant
2138.01	Autres constructions	D	R	10 000.00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles			10 000.00
2315.8230	Installations, matériels et outillages techniques	D	R	- 10 000.00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours			- 10 000.00
Total des dépenses d'investissement				0.00
Recettes d'investissement				
Imputation	Libellé			Montant
Total des recettes d'investissement				0.00

2 - BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET PRINCIPAL) (Présentation M. FAURE)

M. le Maire confirme ce qui a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire : cette année 2016 est abordée avec un budget prudent qui fait suite aux contraintes que nous avons : baisse des dotations et des subventions, dégradation financière : Tournon est ville-centre et a la plus grande concertation de services à la population.

Une économie est recherchée sur le fonctionnement notamment.

Les budgets cumulés représentent 19 707 100 €, dont 14 422 000 € pour le budget principal.

Il donne la parole à M. FAURE qui présente le budget primitif 2016 :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 550 000,00	0,00	2 625 000,00	2 625 000,00	2 625 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 176 000,00	0,00	5 567 000,00	5 567 000,00	5 567 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 509 000,00	0,00	1 577 000,00	1 577 000,00	1 577 000,00
Total des dépenses de gestion courante		9 235 000,00	0,00	9 769 000,00	9 769 000,00	9 769 000,00
66	Charges financières	680 000,00	0,00	652 000,00	652 000,00	652 000,00
67	Charges exceptionnelles	304 000,00	0,00	304 000,00	304 000,00	304 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 219 000,00	0,00	10 725 000,00	10 725 000,00	10 725 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	865 000,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	470 000,00		420 000,00	420 000,00	420 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 335 000,00		444 000,00	444 000,00	444 000,00
TOTAL		11 554 000,00	0,00	11 169 000,00	11 169 000,00	11 169 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 169 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	60 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	630 000,00	0,00	632 000,00	632 000,00	632 000,00
73	Impôts et taxes	7 170 000,00	0,00	7 160 000,00	7 160 000,00	7 160 000,00
74	Dotations et participations	3 050 000,00	0,00	2 670 000,00	2 670 000,00	2 670 000,00
75	Autres produits de gestion courante	470 000,00	0,00	456 000,00	456 000,00	456 000,00
Total des recettes de gestion courante		11 380 000,00	0,00	10 998 000,00	10 998 000,00	10 998 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 390 000,00	0,00	11 013 000,00	11 013 000,00	11 013 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	164 000,00		156 000,00	156 000,00	156 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		164 000,00		156 000,00	156 000,00	156 000,00
TOTAL		11 554 000,00	0,00	11 169 000,00	11 169 000,00	11 169 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 169 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	288 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 - RI 021 ; DI 040 - RF 042 ; RI 040 - DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 - RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	58 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	339 000,00	0,00	283 591,00	283 591,00	283 591,00
23	Immobilisations en cours	520 000,00	0,00	561 909,00	561 909,00	561 909,00
	Total des opérations d'équipement	1 730 000,00	0,00	917 500,00	917 500,00	917 500,00
	Total des dépenses d'équipement	2 677 000,00	0,00	1 847 000,00	1 847 000,00	1 847 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
	Total des dépenses financières	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 927 000,00	0,00	3 097 000,00	3 097 000,00	3 097 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	164 000,00		156 000,00	156 000,00	156 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	364 000,00		156 000,00	156 000,00	156 000,00
	TOTAL	4 291 000,00	0,00	3 253 000,00	3 253 000,00	3 253 000,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 253 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	469 000,00	0,00	326 000,00	326 000,00	326 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 719 000,00	0,00	1 576 000,00	1 576 000,00	1 576 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	600 000,00	0,00	716 000,00	716 000,00	716 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	437 000,00	0,00	517 000,00	517 000,00	517 000,00
	Total des recettes financières	1 037 000,00	0,00	1 233 000,00	1 233 000,00	1 233 000,00
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 756 000,00	0,00	2 809 000,00	2 809 000,00	2 809 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	865 000,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	470 000,00		420 000,00	420 000,00	420 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 535 000,00		444 000,00	444 000,00	444 000,00
	TOTAL	4 291 000,00	0,00	3 253 000,00	3 253 000,00	3 253 000,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 253 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	288 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il a créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Le budget principal est approuvé par 28 voix pour et 4 contre.

M. FAURE indique qu'un travail d'analyse et de recherches d'économies est en cours et laisse le soin à M. RIFFAULT, qui guide ces travaux, d'intervenir.

M. RIFFAULT déclare :

« Comme vous le savez, depuis deux ans, nous avons à la fois des charges de fonctionnement qui, pour de multiples raisons, augmentent, alors que nous devons supporter une baisse sans précédent des dotations versées par l'Etat.

Cette situation nous oblige à une politique de dépenses contraintes. Pour atténuer au maximum les conséquences, nous avons décidé la création d'une commission interne d'évaluation de la dépense publique.

Sa mise en place, l'évaluation des mesures à prendre, des procédures ont nécessité un travail important et novateur. Pour cela, avec Annie Fournier, avec qui j'ai le plaisir de travailler, nous voulons remercier les services de la Direction Générale et des Services Techniques pour leurs implications dans ce travail de défrichage et de réflexion que nous avons mené de concert.

Essentiellement, il s'agira de contrôler, dans le respect des procédures, le choix des achats faits pour la collectivité.

Ce contrôle d'achats est la mission la plus permanente de la commission. Il se fait notamment dans le cadre de la procédure des achats des « petits marchés » dont le seuil, sans procédures formelles, est passé depuis le 1^{er} octobre à 25 000 € « petits marchés dispensés de procédures, mais pas de certaines règles ». Ces dépenses représentent une part essentielle de la rubrique des dépenses de fonctionnement à caractère général... mais pas seulement.

On trouve dans une moindre mesure cette particularité dans les dépenses d'investissement.

Le rôle de la commission d'évaluation de la dépense publique sera aussi de suivre le coût de différents fonctionnements de la collectivité dans le but de réduire ou de supprimer ce qui pourrait générer de la dépense sans intérêt pour la collectivité, ou dont le coût serait sans rapport avec l'intérêt général.

La commission d'évaluation n'a pas pour vocation d'évaluer la pertinence de la dépense. Cette pertinence est celle du Conseil Municipal. L'évaluation porte sur le respect de règles de coûts, d'achats effectués selon des critères pertinents, pas seulement financiers, dans le respect de la transparence et de la pluralité ; principe des 3 devis.

Outre l'évaluation de la dépense et des coûts de fonctionnement dans une volonté de contrôle et de réduction, la commission sera un support des élus pour les acheteurs des services, et aussi un élément politique puisqu'il s'agira d'une évaluation par les élus de la dépense des deniers publics au jour le jour ».

M. RIFFAULT donne un exemple : « la Mairie est depuis quelques semaines sous fibre optique permettant de passer de 2 à 20 mégaoctets, d'avoir un système d'archivage et de sauvegarde externalisés alors que précédemment cela se faisait sur disques durs, ce qui était dangereux.

Il a été demandé à cinq sociétés de présenter leur projet dans le cadre d'un marché de gré à gré. Elles ont été reçues. Leur procédure a été évaluée. La plus pertinente au niveau technique pour un coût moindre a été retenue ».

M. le Maire remercie M. RIFFAULT. Il indique que les avancées de ce dossier seront portées à la connaissance du Conseil Municipal.

M. FAURE poursuit la présentation du budget.

M. le Maire précise les grandes masses du budget :

- . Enseignement : 2,5 millions,
- . Culture : 1,5 million,
- . Sports jeunesse : 1,1 million,
- . Environnement/cadre de vie : 2,6 millions.

Les dépenses de personnel représentent 50 % du budget de fonctionnement.

La ville-centre développe une énergie en dépense publique très importante (monde scolaire, monde associatif..).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement : les impôts et taxes représentent 64 %, moyenne globale de l'année 2015.

Il précise que les taux des impôts locaux ne sont pas votés aujourd'hui. La fiscalité ne sera pas augmentée comme il s'y est engagé.

Il évoque le déficit important du cinéma-théâtre : 684 000 € de dépenses, 236 000 € de recettes, le différentiel étant pris en charge par la collectivité.

M. FAURE commente la section d'investissement.

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

. Dignes du Doux : seule la somme de 30 000 € est inscrite pour 2016. En effet, un complément d'étude est à amener (étude environnementale, étude d'impact) qui pourrait prendre 8 mois d'instruction. Le début des travaux de la 2^{ème} tranche a donc été décalé à début 2017.

. Halte fluviale : la somme de 50 000 € est portée au budget pour terminer les études. M. le Maire indique que faute de dossier déclaratif, la ville est dans l'obligation d'établir un dossier d'autorisation loi sur l'eau. Ce dernier va être déposé très prochainement. Le délai d'instruction par les services de l'Etat est également, a minima de 7 à 8 mois, soit un démarrage des travaux fin 2016-début 2017.

Il indique, en ce qui concerne les recettes d'investissement, que les emprunts représentent 38 %, les dotations 22 %, alors qu'auparavant c'était plutôt de l'ordre de 30/35 %.

M. DAVID fait part de quelques observations :

« . Amortissements : ils sont de 440 000 €, alors que les sommes affectées à l'acquisition de matériels nouveaux sont beaucoup moins élevées. Cela est dangereux, car l'on risque d'avoir à terme beaucoup de matériels à renouveler.

. Nettoyage des locaux : nous étions à 46 000 €, nous passons à 55 000 €, cela correspond à 2 %. Est-ce qu'il faut continuer à donner « au privé » des emplois qui pourraient être pourvus par des agents municipaux, en sachant que sur cette somme est comprise la TVA de 20 % ».

M. le Maire répond que de nouveaux matériels sont achetés chaque année ; Il ajoute que le nettoyage est réalisé à 50 % par le personnel municipal et à 50 % par des entreprises privées. Il rappelle que la Ville a intégré un agent issu de l'intercommunalité.

« . SDIS : augmentation des dépenses « c'est un SDIS particulièrement budgétivore ».

M. le Maire répond que les dépenses sont imposées par le SDIS et sont difficilement supportables. Il évoque la fermeture de casernes, comme celle de MAUVES, avec un risque de report à Tournon-sur-Rhône.

M. DAVID rappelle « le gros effort fait en son temps ».

M. le Maire précise que la caserne est en bon état et que la ville a dernièrement participé à sa réhabilitation en investissant plus de 100 000 €.

M. DAVID ajoute que les dotations à destination des communes baissent au profit des intercommunalités.

M. le Maire fait le point sur les subventions allouées pour les travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité de l'école Vincent d'Indy :

- *316 000 € de l'Etat au titre de la DETR (100 000 € en 2015 et 216 000€ en 2016),
- *150 000 € du Département au titre « d'Ardèche Durable 2015 »,
- *31 000 € du SDE 07,
- *100 000 € de la Communauté de Communes Hermitage Tournonnais dans le cadre d'un fonds de concours.

M. DAVID, au nom du groupe d'opposition, fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Depuis plusieurs exercices budgétaires, les Conseillers Municipaux de notre liste attirent votre attention sur la dégradation de la situation financière de notre collectivité.

Les analyses financières que nous avons produites démontrent un affaiblissement constant de la capacité d'autofinancement du budget de notre ville.

Nous en sommes arrivés à une capacité d'autofinancement de 42 000 € alors qu'il faudrait, pour respecter la règle d'un strict équilibre : 1 200 000 €.

Certes les dotations de l'Etat en diminution peuvent expliquer un manque à gagner d'environ 300 000 €.

La nécessité d'équilibrer le budget « parking » retranche également 300 000 €, et la très forte augmentation des impôts locaux votée en 2011 par votre majorité ne suffit pas à combler le surcroît de dépenses liées à ce nouvel équipement public.

Il reste encore 600 000 € d'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement que le budget établi par vos soins n'a plus la capacité d'assurer.

Pourquoi ?

Quelle que soit la méthode d'analyses financières utilisée, il est démontré une augmentation beaucoup trop rapide des dépenses de fonctionnement (plus de 5 % par an pour les chapitres achats et personnel). Cette situation résulte bien de votre choix de gestion de la ville.

D'où la situation actuelle !

Certes pour cet exercice l'équilibre global du budget est respecté et Monsieur le Préfet n'aura pas de motif pour le transmettre à la Chambre Régionale des Comptes car le remboursement du capital des emprunts est assuré par les recettes du fonds de compensation de la TVA et par la vente d'un immeuble.

Mais pour les exercices à venir, la très forte diminution des investissements : 800 000 € au lieu de plusieurs millions va entraîner une diminution des dotations de compensation de la TVA.

Allez-vous vendre tout le patrimoine de la ville pour rembourser vos emprunts ?

Que penseriez-vous d'un père de famille qui dilapiderait tout son patrimoine et ne laisserait rien à ses enfants ?

Pour l'avenir nous sommes très pessimistes !

Allez-vous laisser filer cette situation jusqu'à ce que la Chambre Régionale des Comptes vous oblige à augmenter les impôts de 20 / 30 voire 40 %.

Devant une telle situation, allez-vous dire à nos concitoyens : « c'est pas nous... c'est l'Etat » ! »

M. FAURE observe, concernant les chiffres, qu'il est exact que « pour 2016 le parking c'est 300 000 €. Par contre, s'agissant des baisses des subventions, si l'on remonte jusqu'en 2011, ce ne sont pas 200 000 mais 500 000 €. En ajoutant les dépenses qui incombent à la collectivité concernant les TAP, ce ne sont plus 500 000 mais 720 000 €.

En ce qui concerne le parc automobile : ce point préoccupe la majorité qui a trouvé un parc vieillissant et on s'emploie depuis plusieurs années à le renouveler de manière régulière pour lisser la charge de son entretien ».

M. DAVID répond que « la majorité n'a pas trouvé un parc vieillissant puisque l'opposition actuelle avait aussi veillé au renouvellement du parc autos et matériels, au moins à hauteur de ce qui était amorti »..

Il ajoute : « on peut jouer sur 200 000 €, si vous dites c'est 500 000 € au lieu de 300 000 € on est d'accord, et 300 000 € du parking on est d'accord : 500 000 + 300 000 ça fait 800 000 €, il manque encore 400 000 €. »

M. RIFFAULT précise, en réponse à M. DAVID, que « l'augmentation sur le 6131 « locations immobilières et prestations de services », concerne deux postes : la location des Algeco pour Vincent d'Indy et les TAP. Les dépenses de la section de fonctionnement sont plutôt lissées d'une année sur l'autre. Quant aux dépenses de personnel, celles-ci sont imposées, il n'est pas possible d'intervenir sur ces dépenses ».

M. FAURE ajoute que la pyramide des âges nous laisse entrevoir des jours meilleurs.

M. BARRUYER indique « que chaque année on parle de l'aspect technique du budget, auquel ses collègues ont répondu.

Il observe que les concitoyens font confiance à la majorité puisqu'ils ne sont pas ce soir dans le public.

L'analyse a été faite, la construction du budget a pris beaucoup de temps.

Depuis quelques années, il y a des charges incompressibles, les charges de personnel n'augmentent pas à cause l'accroissement du personnel, mais en raison des charges liées au statut.

Il rappelle que les impôts n'ont pas augmenté depuis 2009. On se prive peut-être de recettes supplémentaires en n'augmentant pas les taux d'imposition.

On arrive à équilibrer nos budgets de fonctionnement, mais c'est vrai qu'en conséquence on a plus d'excédent pour basculer sur l'investissement.

Donc on investit plus que 2 millions d'euros de dépenses nouvelles au lieu des 3 à 4 millions auparavant.

Il indique que le conseil communautaire a voté un projet de mutualisation. Il conviendra de réfléchir également sur la mutualisation des investissements (balayeuse, tracto-pelle...). Il y a aussi une réflexion à mener sur les charges de centralité, sur la gestion de nos équipements qui ont un intérêt communautaire. »

A 19h45, arrivée de Mme SCHWANDER qui a procuration de Mme BURGUNDER.

M. DAVID fait référence à l'analyse financière présentée par un cabinet spécialisé en Communauté de Communes. « Le technicien a expliqué qu'il fallait lisser un certain nombre d'investissements. L'erreur que vous avez faite, c'était de faire autant de millions d'investissements il y a quelques années, et il aurait peut-être fallu lisser quelques projets.

Il est vrai que la capacité de la ville était de 2,5 millions d'investissements par an. Avec 4/4,5 millions vous vous êtes alourdis en investissements et en frais de gestion.

Ce n'est pas l'Etat, ce n'est pas moi, c'est bien votre choix. Ayez le courage de dire « ça a été notre choix »».

M. le Maire répond qu'il ne veut pas polémiquer, ses collègues ont déjà indiqué ce qu'il souhaitait dire. Cependant, il trouve le positionnement de M. DAVID très changeant (pas assez investi, investi trop vite...). La majorité a investi dans la mesure où elle avait la capacité de le faire.

« Depuis le deuxième mandat, nous avons projeté un lissage. Sont venus se rajouter de gros investissements imposés à l'instar du projet de la digue du Doux (2,5 millions).

Nous avons un programme ambitieux de restauration énergétique des bâtiments, notamment des écoles (Vincent d'Indy) qui représente un coût important ».

Il rappelle que la hausse de la fiscalité a été faite en 2009 et qu'en 2011 a été votée la suppression d'abattements.

La pyramide des âges fait qu'à partir de 2017 des agents devraient partir en retraite et ne seront pas remplacés. Il évoque le travail des personnels, avec des compétences régaliennes, au service de la population, qu'il remercie - ainsi que le travail à venir sur la mutualisation des services.

Il indique « que nous n'avons pas le montant de l'excédent reporté pour ce budget, d'où l'intérêt du budget supplémentaire qui permet l'ajustement. Nous aurons donc l'occasion d'avoir ce débat prochainement.

En ce qui concerne le matériel : a été renouvelé le matériel de déneigement, ont été acquis un gros camion, la balayeuse... plusieurs voitures sont prévues au budget. »

M. DAVID fait remarquer que si la majorité a renouvelé la balayeuse, c'est qu'auparavant quelqu'un en avait acheté une.

En réponse à M. DAVID, **M. le Maire** souhaite réagir en ce qui concerne la vente du patrimoine communal. M. DAVID fait référence aux deux maisons situées avenue Maréchal FOCH. Ces dernières ont été achetées dans le cadre d'une opération globale qui n'arrive pas à démarrer. Il est évident que si l'opération n'aboutit pas, la ville ne gardera pas des maisons en mauvais état. Il est également clair qu'elle se débarrassera des bâtiments énergivores qui n'ont plus d'utilité pour la collectivité.

- ° - ° - ° -

3 - **BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET EAU)** (Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le budget primitif de l'eau 2016 qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	555 100,00	0,00	557 200,00	557 200,00	557 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	330 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
65	Autres charges de gestion courante	864 000,00	0,00	798 000,00	798 000,00	798 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 749 100,00	0,00	1 685 200,00	1 685 200,00	1 685 200,00
66	Charges financières	120 000,00	0,00	122 400,00	122 400,00	122 400,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 889 100,00	0,00	1 827 600,00	1 827 600,00	1 827 600,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	25 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	160 000,00		163 000,00	163 000,00	163 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		185 000,00		213 000,00	213 000,00	213 000,00
TOTAL		2 074 100,00	0,00	2 040 600,00	2 040 600,00	2 040 600,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 040 600,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	930 000,00	0,00	968 400,00	968 400,00	968 400,00
75	Autres produits de gestion courante	1 123 100,00	0,00	1 042 700,00	1 042 700,00	1 042 700,00
Total des recettes de gestion des services		2 053 100,00	0,00	2 019 600,00	2 019 600,00	2 019 600,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 053 100,00	0,00	2 019 600,00	2 019 600,00	2 019 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	21 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		21 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
TOTAL		2 074 100,00	0,00	2 040 600,00	2 040 600,00	2 040 600,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 040 600,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	192 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 - RI 021 ; DI 040 - RE 042 ; RI 040 - DE 042 ; DI 041 - RI 041 ; DE 043 - RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00	0,00	23 480,00	23 480,00	23 480,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Total des opérations d'équipement	420 000,00	0,00	564 520,00	564 520,00	564 520,00
	Total des dépenses d'équipement	510 000,00	0,00	678 000,00	678 000,00	678 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
	Total des dépenses financières	145 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	655 000,00	0,00	868 000,00	868 000,00	868 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	21 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	21 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
	TOTAL	676 000,00	0,00	889 000,00	889 000,00	889 000,00

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	889 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	35 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	456 000,00	0,00	566 000,00	566 000,00	566 000,00
	Total des recettes d'équipement	491 000,00	0,00	615 000,00	615 000,00	615 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	491 000,00	0,00	676 000,00	676 000,00	676 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	25 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	160 000,00		163 000,00	163 000,00	163 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	185 000,00		213 000,00	213 000,00	213 000,00
	TOTAL	676 000,00	0,00	889 000,00	889 000,00	889 000,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	889 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	192 000,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Insérer en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 – RI 021 ; DI 040 – RE 042 ; RI 040 – DE 042 ; DI 041 – RI 041 ; DE 043 – RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Le budget eau 2016 est approuvé à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

4 - BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ASSAINISSEMENT) (Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le budget primitif de l'assainissement 2016 qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	516 400,00	0,00	553 000,00	553 000,00	553 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	158 600,00	0,00	158 600,00	158 600,00	158 600,00
65	Autres charges de gestion courante	9 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Total des dépenses de gestion des services		684 500,00	0,00	719 100,00	719 100,00	719 100,00
66	Charges financières	95 000,00	0,00	106 400,00	106 400,00	106 400,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		786 500,00	0,00	832 500,00	832 500,00	832 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	126 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	225 000,00		228 000,00	228 000,00	228 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		351 000,00		313 000,00	313 000,00	313 000,00
TOTAL		1 137 500,00	0,00	1 145 500,00	1 145 500,00	1 145 500,00

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 145 500,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	935 500,00	0,00	942 500,00	942 500,00	942 500,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 037 500,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00	1 045 500,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 037 500,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00	1 045 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL		1 137 500,00	0,00	1 145 500,00	1 145 500,00	1 145 500,00

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 145 500,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	213 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
23	Immobilisations en cours	96 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
	Total des opérations d'équipement	348 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
	Total des dépenses d'équipement	444 000,00	0,00	482 000,00	482 000,00	482 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
	Total des dépenses financières	240 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	684 000,00	0,00	692 000,00	692 000,00	692 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	TOTAL	784 000,00	0,00	792 000,00	792 000,00	792 000,00

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	792 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	33 000,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	0,00	353 000,00	353 000,00	353 000,00
	Total des recettes d'équipement	433 000,00	0,00	479 000,00	479 000,00	479 000,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	433 000,00	0,00	479 000,00	479 000,00	479 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	126 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	225 000,00		228 000,00	228 000,00	228 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	351 000,00		313 000,00	313 000,00	313 000,00
	TOTAL	784 000,00	0,00	792 000,00	792 000,00	792 000,00

+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	792 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	213 000,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote 1

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 - RI 021 ; DI 040 - RE 042 ; RI 040 - DE 042 ; DI 041 - RI 041 ; DE 043 - RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

Le budget assainissement 2016 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise que cette année le prix de l'eau (part eau et assainissement) devrait augmenter d'environ 2,4 %.

_ ° _ ° _ ° _

5 - BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE « LES GRAVIERS »)

(Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le budget primitif du parking « les Gravieres » 2016 qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	88 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	136 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
66	Charges financières	115 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	251 000,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	74 000,00		88 000,00	88 000,00	88 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	75 000,00		88 000,00	88 000,00	88 000,00
	TOTAL	326 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	330 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes de gestion des services	26 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
77	Produits exceptionnels	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	326 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	326 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	330 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	88 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------------	--

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 - RI 021 ; DI 040 - RE 042 ; RI 040 - DE 042 ; DI 041 - RI 041 ; DE 043 - RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
	Total des dépenses financières	73 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	75 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	75 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	74 000,00		88 000,00	88 000,00	88 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	75 000,00		88 000,00	88 000,00	88 000,00
	TOTAL	75 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	88 000,00
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 – RI 021 ; DI 040 – RE 042 ; RI 040 – DE 042 ; DI 041 – RI 041 ; DE 043 – RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Le budget du parking « les Gravieres » est approuvé par 28 voix pour et 4 contre.

M. DAVID indique que l'opposition votera « contre ».

Il indique « qu'au-delà du budget, son groupe a quelques idées sur la circulation en ville, sur le stationnement et tout en souhaitant le développement du commerce. Force est de constater que ce parking ne remplit pas, pour le moment, sa mission de favoriser le commerce dans la mesure où il est peu fréquenté.

Il serait souhaitable qu'une réunion ait lieu ultérieurement, en y associant peut-être les commerçants, afin de réfléchir ensemble comment faire évoluer cet équipement public et comment l'utiliser ».

M. le Maire indique « que ce parking est placé au cœur d'une aire de chalandise qui pour l'instant ne fonctionne pas mal. Parmi toutes les villes d'Ardèche, Tournon est celle qui détruit le moins de commerces. Nous sommes en train de nous adapter à une mutation de notre territoire (touristes, personnes extérieures et tournonnais).

En ce qui concerne la circulation, une réunion publique a eu lieu sur cette problématique. On voudrait expérimenter de nouvelles orientations (problématique du centre-ville).

Toutes les initiatives anticipées, sous forme d'expérimentation, devront tirer un bilan définitif du Tournon de demain. Une réunion de la commission circulation se tiendra prochainement. Une séance privée du conseil municipal sur ces sujets pourra également avoir lieu ».

- ° - ° - ° -

6 - TARIFS 2016 (Présentation M. FAURE)

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2016, selon état annexé à la présente délibération :

TARIFS 2016

	Unité de facturation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
MARCHES			
Emplacement passager du 1er septembre au 30 avril	le ml/jour	1,10 €	1,15 €
Emplacement passager du 1er mai au 31 août	le ml/jour	1,90 €	1,95 €
Emplacement annuel	par ml/ année civile	31,00 €	32,00 €
FOIRES			
<u>Droit d'installation</u>			
Partie fixe	par empemt	11,00 €	12,00 €
Partie variable :			
- Produit manufacturé et commerce local	le ml/jour	2,80 €	2,90 €
- Postiche démonstration Grande rue	le ml/jour	6,70 €	6,80 €
- Ail, Oignons place de la Résistance et Rampon	le ml/jour	6,70 €	6,80 €
- Matériel agricole	le m ² /jour	1,35 €	1,40 €
- Bestiaux	à l'unité/jour	1,80 €	1,80 €
<u>Branchements électriques Place Jean Jaurès et Marché Couvert</u>			
Lampes additionnelles	par année civile	42,00 €	43,00 €
	au trimestre	10,50 €	Supprimé
Banque réfrigérée	par unité/an	69,00 €	70,00 €
BRADERIES ET VIDE-GRENIERS			
Emplacements :	le ml/jour	3,60 €	3,60 €
TERRASSES (au rez-de-chaussée / à l'étage)			
MAGASINS			
. Zone centrale	le m ² /année civile	5,95 €	6,00 €
	+ droit fixe/ année civile	39,00 €	40,00 €
. Zone extérieure	le m ² /année civile	5,45 €	5,50 €
	+ droit fixe/ année civile	39,00 €	40,00 €
TERRASSES DE BARS - RESTAURANTS - PATISSERIES - GLACIERS			
Zone centrale du 1er mai au 31 octobre	le m ² pour 6 mois	11,50 €	11,70 €
	+ droit fixe / année civile	39,00 €	40,00 €
Zone centrale du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	le m ² pour 6 mois	5,65 €	5,70 €
	+ droit fixe / année civile	39,00 €	40,00 €
Zone extérieure du 1er mai au 31 octobre	le m ² pour 6 mois	6,80 €	6,85 €
	+ droit fixe / année civile	39,00 €	40,00 €
Zone extérieure du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	le m ² pour 6 mois	3,55 €	3,60 €
	+ droit fixe / année civile	39,00 €	40,00 €
TERRASSES FERMÉES			
Zone centrale	le m ² année civile	53,30 €	54,30 €
	+ droit fixe / année civile	39,00 €	40,00 €
Zone extérieure	le m ² année civile	32,40 €	33,00 €
	+ droit fixe/ année civile	39,00 €	40,00 €
TERRASSES COUVERTES AVEC APPUI SUR LE DOMAINE PUBLIC			
Zone centrale	le m ² pour 6 mois	23,00 €	23,50 €
	+ droit fixe / année civile	39,00 €	40,00 €
Zone extérieure	le m ² pour 6 mois	13,90 €	14,10 €
	+ droit fixe/ année civile	39,00 €	40,00 €
PANNEAUX PUBLICITAIRES ET APPAREILS DIVERS			
	à l'unité/ année civile	50,00 €	51,00 €
VOIRIE (du 1er au 30 ème jour, Demi-tarif à partir du 31ème jour)	le m ² et par jour	0,47 €	0,47 €
TARIF POUR COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES			
Tarif pour commerçants non sédentaires occupant le domaine public en dehors des jours et heures de foires et marchés	le ml/jour	4,80 €	4,85 €
FÊTE VOTIVE			
Emplacement de moins de 30 m ²	droit fixe/fête	47,00 €	48,00 €
	m ² /fête	2,75 €	2,80 €
Emplacement de plus de 30 m ²	droit fixe/fête	104,00 €	106,00 €
	m ² /fête	0,90 €	0,95 €
NOCTURES DE L'ARTISANAT, AUTRES FOIRES ET MARCHES			
Emplacement	le ml	5,80 €	5,80 €

	Unite de facturation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
CIRQUES MENAGERIES			
Cirques ménageries	le m ² /jour	0,69 €	0,70 €
TAXIS - DROIT DE VOIRIE			
Droit de voirie perçu auprès des artisans du taxi occupant un emplacement sur la voie publique	par année civile	167,00 €	170,00 €
STATIONNEMENTS POUR TRANSPORTS DE FONDS			
Par tranche de 12,50 m ² (toute tranche entamée est due en totalité)	par tranche/ an	4 422,00 €	4 510,00 €
STATIONNEMENT PAYANT (Délibération n° 77/2005 du 29 septembre 2005)			
Paielement accepté : pièces, monétique, carte ville*, carte Monéo, carte abonnement			
Tarif €/heure			
0 h 20		0,20 €	0,20 €
0 h 40		0,40 €	0,40 €
1 h		0,80 €	0,80 €
1 h 30		1,50 €	1,50 €
2 h		2,00 €	2,00 €
3 h		3,00 €	3,00 €
4 h		4,00 €	4,00 €
Journée		7,00 €	7,00 €
Tarif € pour l'achat d'au moins 1 000 h de stationnement (délibération 93/2009)			
1 h		0,20 €	0,20 €
<u>Cartes abonnements</u>			
Mensuel - 4 semaines		20,00 €	20,00 €
Annuel - 52 semaines		240,00 €	240,00 €
<u>*Paielement par carte ville :</u>			
- 1/2 h gratuite/jour			
<u>Personnes à mobilité réduite</u>			
Véhicules munis du macaron GIG/GIC		gratuité	gratuité
STATIONNEMENT CAMPING-CARS (délibération 13/2013-79)			
Aire de service-stationnement de camping cars sise parking de l'octrol	par jour (24 heures)	5,00 €	5,00 €
CAUTION			
Caution - Remise clefs des locaux municipaux		75,00 €	75,00 €
Caution - Prêt de materiel et véhicules municipaux		150,00 €	150,00 €
LOCATIONS DE MATÉRIELS AUX ASSOCIATIONS NON TOURNONAISES OU TAINOISES			
Le matériel sera récupéré propre et regroupé en un seul emplacement.			
Chaises prêtées		1,00 €	1,00 €
Chaises livrées	l'unité / 1 à 3 jours	2,00 €	2,00 €
Chaises livrées et installées		3,00 €	3,00 €
Tables prêtées		3,00 €	3,00 €
Tables livrées	l'unité / 1 à 3 jours	5,00 €	5,00 €
Tables livrées et installées		8,00 €	8,00 €
Barrières "VAUBAN" galva prêtées		1,00 €	1,00 €
Barrières "VAUBAN" galva livrées	l'unité / 1 à 3 jours	2,00 €	2,00 €
Barrières "VAUBAN" galva livrées installées		3,00 €	3,00 €
Grilles d'expo 1 x 2 m prêtées		3,00 €	3,00 €
Grilles d'expo 1 x 3 m livrées	l'unité / 1 à 3 jours	5,00 €	5,00 €
Grilles d'expo 1 x 2 livrées installées		10,00 €	10,00 €
Caissons bois 0,8 x 1,5 m prêtés		5,00 €	5,00 €
Caisson bois 0,8 x 1,5 m livrés	l'unité / 1 à 3 jours	10,00 €	10,00 €
Caisson bois 0,8 x 1,5 m livrés installés		15,00 €	15,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m prêtés		5,00 €	5,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m livrés	l'unité / 1 à 3 jours	10,00 €	10,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m livrés installés		15,00 €	15,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m prêtées		5,00 €	5,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m livrées	l'unité / 1 à 3 jours	10,00 €	10,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m livrées installées		15,00 €	15,00 €
tribunes 50 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 €	150,00 €
tribunes 50 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		2 370,00 €	2 370,00 €
tribunes 100 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
tribunes 100 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		3 160,00 €	3 160,00 €
tribunes 150 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	450,00 €	450,00 €
tribunes 150 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		3 710,00 €	3 710,00 €
tribunes 200 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	600,00 €	600,00 €
tribunes 200 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		4 260,00 €	4 260,00 €
podiums 25 m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 €	150,00 €
podiums 25 m ² livrés installés		1 900,00 €	1 900,00 €
podiums 50 m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
podiums 50 m ² livrés installés		3 220,00 €	3 220,00 €
podiums 75 m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	450,00 €	450,00 €
podiums 75 m ² livrés installés		3 700,00 €	3 700,00 €
podiums 100 m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	600,00 €	600,00 €
podiums 100 m ² livrés installés		4 260,00 €	4 260,00 €
podium roulant 30m ² baché	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
podium roulant 30m ² baché livrés installés		715,00 €	715,00 €

	Unité de facturation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
podium roulant baché sur 30m ² extension 56m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	250,00 € 1 650,00 €	250,00 € 1 650,00 €
podium roulant baché sur 30m ² extension 56m ² livrés installés			
tentes ouverte	l'ensemble / 1 à 3 jours	100,00 € 600,00 €	100,00 € 600,00 €
tentes ouverte livrées installées			
tente 1/2 ouverte	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 € 650,00 €	150,00 € 650,00 €
tente 1/2 ouverte livrée installée			
tente fermée	l'ensemble / 1 à 3 jours	200,00 € 688,00 €	200,00 € 688,00 €
tente fermée livrée installée			
PRESTATIONS DE SERVICES			
(1) hors carburant - (2) hors frais de mise en décharge			
Nettoyage des façades d'immeuble privées (délibération 36/2003)	m ² surface traitée	25,00 €	25,00 €
Main d'œuvre	par heure	30,50 €	30,50 €
Véhicule léger avec benne (1)	par heure	30,00 €	30,00 €
Camion 14 tonnes (1)	par heure	75,00 €	75,00 €
Camion 18 T grue (1)	par heure	90,00 €	90,00 €
Tracto pelle	par heure	105,00 €	105,00 €
Chariot élévateur "clarck" (1)	par heure	40,00 €	40,00 €
Aspirateur à feuilles	par heure	50,00 €	50,00 €
Benne 7 m ³ gravas (2)	par jour	70,00 €	70,00 €
Benne 17 m ³ (2)	par jour	170,00 €	170,00 €
Benne ridelles 15 m ³ (2)	par jour	150,00 €	150,00 €
Conteneur fermé 25 m ³	par jour	190,00 €	190,00 €
PORT DE PLAISANCE			
Emplacement			
Bâteaux de 0 à 9 m			
Annuel Habitation	année civile	1 000,00 €	1 000,00 €
Annuel Garage	année civile	590,00 €	590,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	52,00 €	52,00 €
Nuitée	par nuit	14,00 €	14,00 €
Bâteaux de 9,01 m à 15 m			
Annuel Habitation	année civile	1 600,00 €	1 600,00 €
Annuel Garage	année civile	990,00 €	990,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	70,00 €	70,00 €
Nuitée	par nuit	16,00 €	16,00 €
Bâteaux de 15,01 m à 21 m			
Semaine	7 nuités consécutives	88,00 €	88,00 €
Nuitée	par nuit	19,00 €	19,00 €
Bâteaux de plus de 21 m			
Semaine (7 nuitées)	7 nuités consécutives	115,00 €	115,00 €
Nuitée	par nuit	21,00 €	21,00 €
Branchements électriques :			
Bâteaux de 0 à 9 m			
Annuel	année civile	400,00 €	400,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	16,00 €	16,00 €
Bâteaux de 9,01 m à 15 m			
Annuel	année civile	500,00 €	500,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	21,00 €	21,00 €
Bâteaux de 15,01 m à 21 m			
Semaine	7 nuités consécutives	27,00 €	27,00 €
Bâteaux de plus de 21 m			
Annuel	année civile	790,00 €	790,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	32,00 €	32,00 €
PISCINE			
A compter du 1er janvier 2015, la durée de validité des nouvelles cartes délivrées ci-dessous est de 6 mois maximum			
Entrées individuelles			
Tarif B - Adultes	par personne	3,00 €	3,00 €
Tarif C - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	1,40 €	1,40 €
Tarif D - Enfants - de 6 ans	par personne	0,80 €	0,80 €
Abonnements 10 entrées :			
Tarif E - Enfants - de 6 ans	par personne	5,90 €	5,90 €
Tarif F - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	11,00 €	11,00 €
Tarif G - Adultes	par personne	21,50 €	21,50 €
Cartes permanentes :			

	Unité de facturation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Tarif H - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	35,50 €	35,50 €
Tarif I - Adultes	par personne	70,50 €	70,50 €
Cartes permanentes pour les personnes ayant un revenu dont le quotient familial est inférieur à 460 € sur présentation de la dernière notification de la caisse d'allocations familiales pour les résidents de la commune et de la communauté de communes du Tournonais.			
Tarif K - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	10,00 €	10,00 €
Tarif L - Adultes	par personne	20,00 €	20,00 €
Cartes de courte durée (délibération du 12 juin 2003)			
Cartes individuelles nominatives pour les adultes de + de 16 ans pour 6 entrées de 2 heures indivisibles			
	par personne	9,00 €	9,00 €
Cartes individuelles nominatives pour les adultes de + de 16 ans pour 6 entrées de 1 heure indivisible (11h-12h/12h-13h/13h-14h/17h-18h/18h-19h)			
	par personne	4,50 €	4,50 €
Mise à disposition			
Mise à disposition du bassin couvert (Toute heure commencée se paye en totalité. Ce tarif n'inclut pas la surveillance qui reste à la charge de l'utilisateur. Réservé aux associations et personnes morales)			
Mise à disposition du bassin de plein air :			
- La ligne d'eau			
- Totalité du bassin			
(ce tarif n'inclut pas la surveillance qui reste à la charge de l'utilisateur. Réservé aux associations et personnes morales)			
Mise à disposition d'un agent municipal qualifié pour la surveillance (Toute heure commencée se paye en totalité. Réservé aux associations et personnes morales)			
Cours individuel d'apprentissage			
Cycle de 10 séances pour débutants (Tout cycle commencé se paye en totalité. Les usagers bénéficiant de cette prestation sont dispensés d'acquitter les droits d'entrée)			
	Le cycle	90,00 €	90,00 €
Séance d'approfondissement ou de perfectionnement (Toute séance commencée se paye en totalité. Ce tarif s'applique à la séance pour un ou deux enfants. Les usagers bénéficiant de cette prestation sont dispensés d'acquitter les droits d'entrée)			
	La séance	13,00 €	13,00 €
Cours collectifs d'apprentissage			
Extra scolaire			
		5,50 €	5,50 €
Aquagym			
	La séance	7,00 €	7,00 €
	Les 10 séances	55,00 €	55,00 €
INSTALLATION SPORTIVE			
Location des installations sportives à des institutions ou clubs extérieurs à la commune			
	Par heure	23,50 €	23,50 €
	caution	180,00 €	180,00 €
MAISON MUNICIPALE POUR TOUS - LOCATION DE SALLES			
Location salles			
	par journée	50,00 €	52,00 €
	par ½ journée	30,00 €	31,00 €
Location salles pour stages longue durée			
	par journée	45,00 €	47,00 €
	par ½ journée	25,00 €	26,00 €
Location salles pour conférences			
	par heure	15,00 €	15,50 €
Location pour assemblées générales copropriétés			
	par location	35,00 €	37,00 €
TARIFS DES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES			
Copies format A4 (papier fourni par la Ville)			
	page recto	0,15 €	0,16 €
	page recto/ verso	0,25 €	0,26 €
Copies format A4 (papier fourni par le demandeur)			
	page recto	0,10 €	0,10 €
	page recto/ verso	0,15 €	0,16 €
Copies page A3			
	page recto	0,25 €	0,26 €
Copies, plans et documents particuliers (tirages couleurs....) réalisés par un prestataire extérieur			
	facturé par le prestataire		
Planche adresses			
	par feuille	0,85 €	0,90 €
Copies sur feuille cartonnée A4			
	par feuille	0,40 €	0,42 €
ACCUEIL DE LOISIRS (délibération 18/2013-57)			
Accueil en journée complète - de 9 h à 17 h avec le repas			
Résidents de l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la journée	17,00 €	17,00 €
Résidents hors l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la journée	19,00 €	19,00 €
Accueil en demi-journée pour les 3-6 ans (sauf jour de sortie)			
Accueil en demi-journée sans repas (de 9 h à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h) :			
Résidents de l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la 1/2 journée	8,50 €	8,50 €
	le repas	2,90 €	2,90 €
-pour les 1/2 journées avec repas il convient de rajouter le tarif du repas :			
Résidents hors l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la 1/2 journée	9,50 €	9,50 €
	le repas	2,90 €	2,90 €
-pour les 1/2 journées avec repas il convient de rajouter le tarif du repas :			
Minicamp			
Résidents de l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la nuit	10,00 €	10,00 €
Résidents hors l'Hermitage - Tournonais Communauté de Communes			
	la nuit	15,00 €	15,00 €
Garderies accueil de loisirs			
Garderies matin (à partir de 7 h 45)			
	Par garderie	0,50 €	0,50 €
Garderies soir (jusqu'à 18 h 30)			
	Par garderie	0,50 €	0,50 €
Pénalité garderie soir par 1/4 d'heure de retard après 18 h 30			
	Par 1/4 d'heure	2,00 €	2,00 €

	Unité de facturation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
CHÂTEAU-MUSEE			
<u>Location de salles</u>			
Caveau, jusqu'à 1 h du matin	par jour	140,00 €	160,00 €
Caveau, soirée complète avec bal	par soirée	180,00 €	200,00 €
Caveau, personnel municipal, confrérie de la jolie treille		gratuité	gratuité
Caveau, association Théâtre du Sycomore (pendant le festival Shakespeare)		gratuité	gratuité
Caveau, association Vochora (pendant le festival)		gratuité	gratuité
Caveau, Institut départemental des Métiers d'Art de l'Ardèche (IDMA), durant la biennale		gratuité	gratuité
Caveau, Office du Tourisme - Evènement "vignobles et découvertes"		gratuité	gratuité
Caveau, association Dionysos (le 28 janvier 2016)			gratuité
Caveau - location à caractère publicitaire ou commercial (+ de 2 heures)	par location	200,00 €	220,00 €
Caveau - location à caractère publicitaire ou commercial (- de 2 heures)	par location	120,00 €	140,00 €
Caveau - location de courte durée (2 heures)	par location	100,00 €	120,00 €
Caveau - prestation réservée à l'oenotourisme (délibération n°6/2012-111)	par location	60,00 €	70,00 €
Caveau - mise à disposition gratuite pour scolaires et centres de loisirs			gratuité
Caution		500,00 €	500,00 €
Caution pour location de courte durée		300,00 €	300,00 €
<u>Location d'espaces</u>			
Terrasse nord pour soirée prestige de 19 h à 0 h 00	par soirée	1 200,00 €	1 200,00 €
Terrasse nord - location pour les déjeuners d'entreprises	par location	1 050,00 €	1 050,00 €
Terrasse nord - location courte durée	par location	500,00 €	500,00 €
Location tente et matériel annexe	par location	100,00 €	100,00 €
<u>Location espace Broët (délibération 42/2011)</u>			
Tarif location toute la journée	par location	900,00 €	900,00 €
Tarif location conférence ou réunion en journée	par location	300,00 €	300,00 €
Manifestation en soirée	par location	750,00 €	750,00 €
Caution		1 000,00 €	1 000,00 €
<u>Location terrasse + espace Broët + caveau</u>			
Tarif location groupée		1 200,00 €	1 200,00 €
<u>Appartement du château</u>			
Frais de gestion	Forfait	50,00 €	50,00 €
<u>Location de vaisselle</u>			
Lot pour repas	par location	45,00 €	45,00 €
Lot pour lunches (1/2 lot possible)	par location	35,00 €	35,00 €
Apéritif	par location	17,00 €	17,00 €
Caution	par location	14,00 €	14,00 €
		50,00 €	50,00 €
<u>Visite du Musée (entrées)</u>			
Gratuité 1er dimanche par mois			
Adulte (avec dépliant)	par personne	4,00 €	4,00 €
Gites de France, guide du routard, partenariat SNCF	par personne	3,00 €	3,00 €
Adulte avec Pass découverte (Délibération 2/2014-19)	par personne	3,00 €	3,00 €
Adulte avec Pass inter sites	par personne	3,00 €	3,00 €
Adulte sur présentation du titre de transport du sept "ligne 3 et 5" - Exposition LAYRAL	par personne	2,00 €	supprimé
Enfant de moins de 12 ans	par personne	gratuité	gratuité
Jeune de 12 à 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, adulte bénéficiaire du RSA	par personne	2,00 €	3,00 €
Entrée individuelle exposition espace Broët	par personne	2,00 €	2,00 €
Groupe de 10 et plus	par personne	3,00 €	3,00 €
Terrasses groupes	par personne	1,50 €	1,50 €
Groupes scolaires	par personne	gratuité	gratuité
Etablissements scolaires de la Commune du 1er et 2nd degrés	par personne	gratuité	gratuité
Adhérents de l'association Amis du musée et du Château (sur présentation de la carte de membre)	par personne	gratuité	gratuité
Groupe dans le cadre du jumelage (délibération 3/2012-47)	par personne	gratuité	gratuité
Agents OTSI (présentation de la carte)	par personne	gratuité	gratuité
Adhérents ICOM (sur présentation de la carte de membre)	par personne	gratuité	gratuité
Journalistes détenteurs de la carte officielle	par personne	gratuité	gratuité
Public en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité)	par personne	gratuité	gratuité
Pass annuel	par personne	10,00 €	10,00 €
Accompagnateur d'un groupe (délibération 14/2012-15)	par personne	gratuité	gratuité
<u>Visite du Musée (visites commentées)</u>			
Visite guidée (en plus du droit d'entrée)	par personne	2,00 €	2,00 €
Groupe scolaire hors Tournon	forfait	35,00 €	35,00 €
Rencontre avec les artistes pour les groupes scolaires hors Tournon	forfait	45,00 €	45,00 €
Groupes scolaires de la Commune du 1er et 2nd degrés	forfait	gratuité	gratuité
Centre de loisirs sans hébergement et centres sociaux hors Tournon (maximum 20 enfants)	forfait	22,00 €	22,00 €
Centre de loisirs sans hébergement et Centre socio culturel de Tournon sur Rhône		gratuité	gratuité
<u>Visite atelier</u>			
Jeune public individuel	Forfait	15,00 €	15,00 €
Scolaires hors Tournon	Forfait	45,00 €	45,00 €
<u>Documents d'information</u>			
Carte postale	Unité	0,50 €	0,50 €
Cartes postales	Lot de 5	2,00 €	2,00 €

	Unité de facturation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Carte postale double	Unité	1,50 €	1,50 €
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version française	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version anglaise	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version anglaise - tarif office de tourisme du tournois	Unité	4,50 €	4,50 €
Livre Cap sur le Rhône, fabuleuses histoires de navigation - éditions actes sud (délibération 51/2010)	Unité	13,90 €	13,90 €
Livre sur Gustave Tournier	Unité	20,00 €	20,00 €
Livre sur exposition Gimond de 2005	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre de l'exposition produits par la ville	Unité	9,00 €	9,00 €
Livre Colette Bonzo "une femme en bataille"	Unité	12,00 €	12,00 €
Livre Colette Bonzo - 2007	Unité	25,00 €	25,00 €
Livre "Bal au bois de Païolive"	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "Note sur la paysage"	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "sujets bateaux", collection itinéraires	Unité	9,90 €	9,90 €
Livre "Post scriptum" - Bernadette Tintaud	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre Alain Signori - Exposition	Unité	12,00 €	12,00 €
Livres jeunesse Alain Signori	Unité	18,00 €	18,00 €
Cartes postales œuvres Alain Signori	Unité	0,50 €	0,50 €
Livre "arbres horizons" - Bernadette Tintaud	Unité	9,00 €	9,00 €
Cartes postales Dalva Duarte	Unité	0,50 €	0,50 €
Livre exposition Dalva Duarte (délib 14/2013-30)	Unité	25,00 €	25,00 €
Etudes drômoise hors-série Rhône	Unité	10,00 €	10,00 €
Tiré à part "beaux-arts magazine" - Exposition Branly	Unité	9,00 €	9,00 €
La Grotte Chauvet Pont d'Arc édition patrimoine du Dauphiné Libéré	Unité	7,90 €	7,90 €
Livre revue faire part	Unité	29,00 €	29,00 €
Affiches	Unité	3,00 €	3,00 €
Livre "Tournon sur Rhône une Ville une rive"	Unité	29,00 €	29,00 €
Livre sur Joseph Xavier Mallet de Michel MAUGER	Unité	23,50 €	23,50 €
Livre "La vie municipale à Tournon sur Rhône" de Juliette THIEBAUD	Unité	19,00 €	19,00 €
Livre "Astralis"	Unité	20,00 €	20,00 €
Livre de l'institut d'art contemporain - exposition MOMEIN - ed analogues	Unité	4,00 €	4,00 €
Produits boutique			
Figurines	Unité	8,00 €	8,00 €
Blasons et bustes	Unité	30,00 €	30,00 €
Mugs avec vue du Château	Unité	12,00 €	12,00 €
Puzzles avec vue du Château	Unité	13,00 €	13,00 €
Max Monier de la Sizeranne - Hors série édité par les études drômoises	Unité	10,00 €	10,00 €
Dalva Duarte - Sac en tissu avec impression de l'affiche - tarif artiste	Unité	7,00 €	7,00 €
Dalva Duarte - Sac en tissu avec impression de l'affiche - tarif public	Unité	9,00 €	9,00 €
Porte-clés rond	Unité	3,50 €	4,00 €
Stylo bambou	Unité	3,50 €	4,00 €
Epée	Unité	6,00 €	6,00 €
Mug château	Unité	6,00 €	6,00 €
Livre idée-barge - éd EMCC	Unité	15,00 €	15,00 €
Livret jeux	Unité	0,50 €	0,50 €
Livre coloriage Afrique	Unité	4,00 €	4,00 €
30 jeux autour du monde	Unité	4,50 €	4,50 €
Magnet	Unité	4,00 €	4,00 €
Boissons non alcoolisées	Unité		2,00 €
Gommettes rouges - exposition LAYRAL	Unité	1,00 €	supprimé
SALLE EXPOSITION HOTEL DE LA TOURETTE			
Caution		400,00 €	400,00 €
* Saison du 1er avril au 30 septembre pour toute période commencée de 7 jours :			
- Tournois	forfait	105,00 €	105,00 €
- Non tournois	forfait	160,00 €	160,00 €
* Basse saison du 1er octobre au 31 mars) pour toute période commencée de 7 jours :			
- Tournois		80,00 €	80,00 €
- Non tournois		120,00 €	120,00 €
Réduction de 15 % des 4 tarifs saison et basse saison (*) pour toute période amputée d'un jour en raison d'une fermeture à l'initiative de la ville			nouveauté
- Etablissements scolaires tournois (délib 15/2013-31)		gratuité	gratuité
- Association Vochora (pour la billetterie) (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Association des Amis du Musée et du Patrimoine (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Centre socio culturel de Tournon sur Rhône (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Collectif associations 700ème anniversaire de la collégiale (6 au 19 juin 2016)			gratuité
- Institut départemental des métiers d'art de l'ardèche durant la biennale			gratuité
- Office du tourisme - événement "vignobles et découvertes"			gratuité
- Association BOZ'ARTS Tain Tournon (exposition guerre 14-18 du 19 au 25 janvier 2015)		gratuité	supprimé
- Association KITEUS (23 au 29 mai 2016) exposition multimédia			gratuité
BIBLIOTHÈQUE			
Jeune moins de 18 ans domicilié à Tournon sur Rhône	par personne	gratuité	gratuité

	Unité de facturation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Jeune moins de 18 ans non tournois	par personne	5,20 €	5,50 €
Étudiant (titulaire de la carte étudiant) - à partir de 18 ans	par personne	8,40 €	8,50 €
Demandeur d'emploi	par personne	8,40 €	8,50 €
Adulte	par personne	12,70 €	13,00 €
Tarif vacances d'été	par personne	3,85 €	4,00 €
Crèches, établissements scolaires du 1er et 2nd degrés, accueil de loisirs sans hébergement, centre socio culturel, maison de retraite, maison pour vivre, CADA, CAMSP, SESSAD, service judiciaire de Tournon sur Rhône	par personne	gratuité	gratuité
Associations lire et faire lire et archipel théâtre (sur présentation d'un justificatif)	par personne	gratuité	gratuité
Collectivités et les établissements (scolaires, sociaux et sanitaires) hors Tournon sur Rhône	par personne	5,20 €	5,50 €
Bibliothèque sonore (délib 32/2011)			
Prêt de lecteurs de livres parlés numériques aux personnes handicapés quelles que soient leurs déficiences définitives ou temporaires, inscrites à la bibliothèque municipale aux conditions tarifaires votées ci-dessus.	Période maximale de prêt : 1 mois		
Caution		50,00 €	50,00 €
Portage à domicile (délib 12/2013-78)			
Adultes, résidents de Tournon sur Rhône, inscrits à la bibliothèque	par personne	12,70 €	13,00 €
CONVENTIONS D'OCCUPATION			
4, rue Gourgouillon	année civile	32,00 €	supprimé
14, rue Gourgouillon	année civile	52,00 €	supprimé
LOCATION VERBALE			
Parcelle de terrain Mme GAY Francis	année civile	17,00 €	18,00 €
CIMETIÈRE			
Concessions			
Droit fixe (15, 30, 50 ans) - instruction fiscale du 18 janvier 2006		30,00 €	30,00 €
Locations temporaires 15 ans	par m ²	60,00 €	60,00 €
Location trentenaire	par m ²	120,00 €	120,00 €
Location cinquantenaire	par m ²	230,00 €	230,00 €
Location centenaire (renouvellement)	par m ²	390,00 €	390,00 €
Columbarium			
Location trentenaire	par empemt	370,00 €	370,00 €
Jardin du souvenir			
Taxe de dispersion des cendres (délibération 8/2012-103)	par dispersion	50,00 €	50,00 €
Caveaux préfabriqués			
Caveau 3 places	par caveau	540,00 €	540,00 €
Caveau 6/9 places	par caveau	790,00 €	790,00 €
Caveaux communaux provisoires			
Droit fixe	par caveau	12,00 €	12,00 €
Droit variable	par jour/ caveau	1,20 €	1,20 €

TARIFS 2016 - Cinéma/Théâtre

LOCATION DE SALLES		Tarifs 2015	Tarifs 2016
Associations Locales (associations Tournonaises et associations Tain/Tournon + Scolaires de Tournon)			
Salle Georges Brassens			
Repas,		80,00 €	80,00 €
Conférences, réunions, expositions, salons, loto, réceptions...		gratuité	gratuité
Spectacles (avec agent de sécurité incendie pour une représentation)		80,00 €	80,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		50,00 €	50,00 €
Théâtre			
Conférences, réunions...		80,00 €	80,00 €
Spectacles (ce tarif comprend pour 3 journées : une représentation + montage et répétitions, l'agent de sécurité incendie, le personnel technique)		400,00 €	400,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		100,00 €	100,00 €
Frais techniques + 1 agent de sécurité incendie pour une représentation		80,00 €	80,00 €
Espace Pagnol			
Expositions, réunions...		gratuité	gratuité
Salle cinéma			
Conférences, réunions...		80,00 €	80,00 €
Caution (salle Georges Brassens, théâtre, espace Pagnol, salle cinéma)		305,00 €	305,00 €
Associations extérieures, particuliers, sociétés et entreprises			
Salle Georges Brassens			
Repas, réceptions...		230,00 €	230,00 €
Mariages (du vendredi 14 h au dimanche inclus)		400,00 €	400,00 €
Expositions, salons (2 à 6 jours)		260,00 €	260,00 €
Conférences, réunions...		160,00 €	160,00 €
Spectacles (ce tarif comprend la location + un agent de sécurité incendie pour une représentation)		300,00 €	300,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		100,00 €	100,00 €
Théâtre			
Conférences, réunions...		220,00 €	220,00 €
Spectacles (ce tarif comprend pour 3 journées : une représentation + montage et répétitions, l'agent de sécurité incendie, le personnel technique)		630,00 €	630,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		200,00 €	200,00 €
Salle cinéma			
Conférences, réunions...		220,00 €	220,00 €
Caution (salle Georges Brassens, théâtre, espace Pagnol, salle cinéma)		305,00 €	305,00 €

CINEMA	Unité de facturation	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Tarif public			
Plein tarif	la place	7,50 €	7,50 €
Tarif réduit (carte famille nombreuse, étudiant, - de 18 ans, + 65 ans, chômeurs, comité d'entreprise, amicale du personnel et pour tous le mercredi)	la place	5,50 €	5,50 €
Tarif jeune (moins de 14 ans)	la place	4,00 €	4,00 €
Tarif Carte M'RA	la place		5,00 €
Tarif spécial (moins de 18 ans et chômeurs)	la place	5,00 €	Supprimé
Cartes abonnement de 5 places (valables 4 mois à partir de la 1ère date d'utilisation) :			
Abonnement plein tarif	la place	5,20 €	5,20 €
Abonnement tarif réduit (de 3 à 18 ans , sans emploi et + 65 ans)	la place	4,00 €	4,00 €
Divers			
Collèges ou Lycéens au cinéma	la place	2,50 €	2,50 €
Ecole et cinéma	la place	2,30 €	2,50 €
Groupe	la place	4,00 €	4,00 €
Cartes M'RA	la place	5,00 €	5,00 €
Printemps du cinéma	la place	3,50 €	3,50 €
Fête du cinéma	la place	3,50 €	3,50 €
Accompagnateurs de groupe, professionnels et presse		gratuit	gratuit
Tarif séance cinéma en 3D (délibération 2/2012-46)			
Supplément de tarif pour la projection d'un film en 3D	supplément par place	0,50 €	0,50 €

7 - EAU DE TOURNON - TARIFS 2016 (Présentation M. FAURE).

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2015,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie municipale Eau de Tournon émis lors de sa réunion du 8 décembre 2015,

VU la délibération n° 6/2012-72 du 18 juillet 2012 sur l'institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2016 de la régie municipale des services de l'eau et de l'assainissement Eau de Tournon, selon état annexé à la présente délibération.



Tarifs 2016 Eau / Assainissement (Tarifs H.T.)

Eau de Tournon

Parts variables		
Tarifs domestiques et assimilés	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Eau potable - Part variable par m3 consommé		
m3 consommé	0,8700 €	0,8975 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0525 €	0,0525 €
<i>sous total part variable</i>	0,9225 €	0,9500 €
Assainissement (collecte et transfert) - Part variable par m3 consommé		
m3 consommé	0,6200 €	0,6400 €
Tarifs Irrigants		
Eau potable - Part fixe : abonnement de 500 m3 par hectare		
500 m3 par hectare	542,00 €	550,00 €
Eau potable - Part variable par m3 consommé au-delà de 500m3 /hectare		
m3 consommé	0,2160 €	0,2241 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0525 €	0,0525 €
<i>sous total part variable</i>	0,2685 €	0,2766 €
Tarifs appliqués à la commune		
Eau potable - Part variable par m3 consommé		
m3 consommé	0,5890 €	0,6775 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0525 €	0,0525 €
<i>sous total part variable</i>	0,6415 €	0,7300 €
Assainissement (collecte et transfert) - Part variable par m3 consommé		
m3 consommé	0,3400 €	0,4000 €

Abonnements annuels		
Eau Potable	Tarifs 2015	Tarifs 2016
<i>Abonnement annuel variable selon le diamètre du compteur</i>		
Diamètre 15	20,60 €	21,50 €
Diamètre 20	62,00 €	63,00 €
Diamètre 25	103,00 €	105,00 €
Diamètre 30	144,00 €	145,00 €
Diamètre 40	330,00 €	335,00 €
Diamètre 50	412,00 €	415,00 €
Diamètre 60	515,00 €	520,00 €
Diamètre 80	615,00 €	620,00 €
Diamètre 100 et +	820,00 €	830,00 €
Assainissement		
<i>Abonnement annuel variable selon le diamètre du compteur</i>		
Diamètre 15	14,80 €	15,50 €
Diamètre 20	44,50 €	45,00 €
Diamètre 25	74,00 €	75,00 €
Diamètre 30	104,00 €	105,00 €
Diamètre 40	237,00 €	240,00 €
Diamètre 50	296,00 €	300,00 €
Diamètre 60	370,00 €	380,00 €
Diamètre 80	445,00 €	450,00 €
Diamètre 100 et +	590,00 €	600,00 €



Tarifs 2016 Eau / Assainissement (Tarifs H.T.)

Eau de Tournon

Epuration	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Abonnement	18,27 €	18,39 €
m3 consommé	0,2849 €	0,2867 €
Surtaxe communale pour dépotage des matières de vidange des systèmes d'assainissement non collectif traités sur la station d'épuration (m3 consommé)	10,00 €	10,00 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC ex PRE)*	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Raccordement propriétés individuelles	1 500,00 €	1 500,00 €
Raccordement pour les immeubles collectifs (par logement)	1 500,00 €	1 500,00 €
Camping (par emplacement)	100,00 €	100,00 €
Raccordement pour les établissements commerciaux, industriels et artisanaux < 300 m2	1 000,00 €	1 000,00 €
Raccordement pour les établissements commerciaux, industriels et artisanaux > 300 m2	2 000,00 €	2 000,00 €
*Le fait générateur du recouvrement de ces redevances est la réalisation de travaux de raccordement au réseau public d'assainissement		
Tarifs des services annexes	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Frais d'accès au service	15,00 €	20,00 €
Facturation particulière de fin de contrat	15,00 €	20,00 €
Frais de fermeture et ouverture d'un branchement suite à un changement d'abonnement	20,00 €	20,00 €
Frais de réduction de l'alimentation en eau du branchement pour non paiement	-	-
Frais de réouverture pour non paiement	-	-
Fermeture et ouverture de prise d'eau sur demande de l'abonné	40,00 €	40,00 €
Relève particulière à la demande de l'abonné	20,00 €	20,00 €
Production de l'attestation de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif (frais de secrétariat)	15,00 €	15,00 €
Production de l'attestation de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif et (/ou) la production de l'attestation de conformité de branchement d'assainissement (frais de secrétariat et de déplacement pour vérification par le technicien)	50,00 €	50,00 €
Prestation de contrôle et de suivi des travaux de création de réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées effectués par un aménageur ou un constructeur. (par lot et par service 100€ eau / 100€ assainissement)	200,00 €	200,00 €
Pénalité pour prise d'eau illégale (fraude sur un appareil de défense à incendie ou sur un branchement : piquage et/ou inversion de compteur)	1 000,00 €	1 000,00 €
Pénalité pour absence de déclaration d'ouverture ou de fermeture de contrat	50,00 €	50,00 €
Pénalité pour bris de scellé	100,00 €	100,00 €
Pénalité pour absence d'un abonné à un rendez-vous fixé conjointement avec lui	40,00 €	40,00 €
Remplacement compteur pour étalonnage	200,00 €	200,00 €
Compteur gelé (de DN 15 à DN 40)	50,00 €	100,00 €
Compteur gelé (plus de DN40)	sur devis	sur devis
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (de DN 15 à DN 40)	100,00 €	sur BPU
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (plus DN 40)	sur devis	sur devis

+ Bordereau des prix travaux

Bordereau des prix

Eau Potable

Référence Article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
1000 - EAU POTABLE BRANCHEMENT			
1001.00	Branchement eau potable en PEHD bande bleue forfaitaire de 5 ml comprenant - ouverture et remblaiement des tranchées sans apport de matériaux neufs, - collier de prise en charge, robinet de prise en charge, bouche à clef complète robinet avant compteur et tuyau.		
1001.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	639,00	639,00
1001.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	774,00	774,00
1001.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	946,50	946,50
1001.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	1 143,00	1 143,00
1001.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	1 371,50	1 371,50
1002.00	Le mètre supplémentaire au delà du branchement forfaitaire		
1002.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	36,50	36,50
1002.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	43,50	43,50
1002.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	50,00	50,00
1002.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	65,50	65,50
1002.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	78,50	78,50
1003.00	Plus-value pour terrassement supérieur à 1 ml de profondeur LE METRE LINEAIRE	4,50	4,50
1003.10	Plus-value pour feux tricolore LA JOURNEE	50,00	50,00
1004.00	Plus-value pour terrassement en terrain dur LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
1005.00	Plus-value pour terrassement en terrain rocheux LE METRE LINEAIRE	11,50	11,50
1006.00	Percement de mur		
1006.10	Jusqu'à 0,5 mètre d'épaisseur L'UNITE	63,00	63,00
1006.20	Plus-value pour épaisseur supplémentaire LE DECIMETRE LINEAIRE	11,00	11,00
1007.00	Fourniture et pose d'un regard compteur L'UNITE	314,00	314,00
1008.00	Plus value pour Fourniture et pose d'un cadre et tampon fonte hydraulique 80*80 classe C250 en cas de circulation de véhicule au droit du regard compteur L'UNITE		250,00
1009.00	Fourniture et pose en tranchée ouverte de conduite en PEHD bande bleue eau potable, conforme à la norme NFT 54.063 (v compris soudures et pièces spéciales, en 16 bars)		
1009.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm LE METRE LINEAIRE	7,50	7,50
1009.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm LE METRE LINEAIRE	8,50	8,50
1009.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm LE METRE LINEAIRE	10,00	10,00

Référence Article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
1009.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm LE METRE LINEAIRE	13,50	13,50
1009.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm LE METRE LINEAIRE	15,50	15,50
1010.00	Fourniture et pose de robinet avant compteur		
1010.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	44,00	44,00
1010.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	70,00	70,00
1010.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	112,00	112,00
1010.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	149,00	149,00
1010.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	167,50	167,50
1011.00	Fourniture et pose de clapet anti-retour avec robinet de purge		
1011.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	30,00	30,00
1011.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	55,50	55,50
1011.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	90,00	90,00
1011.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	104,50	104,50
1011.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	134,00	134,00
1012.00	Fourniture et pose d'une nourrice		
1012.10	Pour 2 compteurs L'UNITE	45,00	45,00
1012.20	Pour 3 compteurs L'UNITE	68,00	68,00
1012.30	Pour 4 compteurs L'UNITE	135,00	135,00
1012.40	Pour 5 compteurs L'UNITE	153,50	153,50
1012.50	Pour 6 compteurs L'UNITE	190,00	190,00
1012.60	Pour 7 compteurs L'UNITE	227,00	227,00
1012.70	Pour 8 compteurs L'UNITE	270,50	270,50
1012.80	Pour 9 compteurs L'UNITE	304,00	304,00
1012.90	Pour 10 compteurs L'UNITE	339,50	339,50
1012.100	Pour 11 compteurs L'UNITE	374,00	374,00
1012.110	Pour 12 compteurs L'UNITE	411,50	411,50
1012.120	Pour 13 compteurs L'UNITE	450,50	450,50

Référence Article		Désignation	Prix 2015	Prix 2016
1012.130	Pour 14 compteurs	L'UNITE	486,50	486,50
1012.140	Pour 15 compteurs	L'UNITE	521,00	521,00
1012.150	Pour 16 compteurs	L'UNITE	555,50	555,50
1012.160	Pour 17 compteurs	L'UNITE	590,00	590,00
1012.170	Pour 18 compteurs	L'UNITE	630,00	630,00
1012.180	Pour 19 compteurs	L'UNITE	665,00	665,00
1012.190	Pour 20 compteurs	L'UNITE	705,50	705,50
1013.00	Fourniture et pose d'un compteur volumétrique laiton			
1013.10	Compteur en DN 15 mm	L'UNITE		32,00
1013.20	Compteur en DN 20 mm	L'UNITE		44,00
1013.30	Compteur en DN 30 mm	L'UNITE		151,00
1013.40	Compteur en DN 40 mm	L'UNITE		190,00
1013.50	Fourniture en plus value d'un module radio pour radio-relève	L'UNITE		46,50
1014.00	Conditions spécifiques			
1014.10	Dédaction de tranchée ouverte et fermée par le client	LE METRE LINEAIRE	12,50	12,50
*	Si le client réalise le regard de protection du compteur, il devra avoir les dimensions intérieures minimum de 0.80x0.80x0.80 cm avec un couvercle léger en tôle striée facilement maniable. Il devra être réalisé avant le début des travaux.			
1015.00	Suppression de branchement ancien comprenant : - établissement du dossier, déplacement du matériel, - ouverture et remblaiement des tranchées sans apport de matériaux neufs, - suppression du collier de prise en charge et mise en place d'un collier de ballonnement.		410,50	410,50
2000 - EAU POTABLE TRAVAUX DIVERS				
2001.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire jusqu'à 1 m de profondeur			
2001.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm	LE METRE LINEAIRE	14,50	14,50
2001.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm	LE METRE LINEAIRE	16,50	16,50
2002.00	Raccordement sur conduite existante, (y compris avis de coupure, recherche, dégagement, coupe et manœuvre sur réseau existant). Les pièces spécifiques ne sont pas comprises.			
2002.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 150 mm	L'UNITE	531,50	531,50
2002.20	Pour un diamètre nominal de 200 à 300 mm	L'UNITE	638,00	638,00
2002.30	Pour un diamètre nominal de 350 à 450 mm	L'UNITE	797,00	797,00
2003.00	Plus-value pour pose de canalisation en encorbellement			
2003.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm	LE METRE LINEAIRE	79,00	79,00
2003.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm	LE METRE LINEAIRE	111,00	111,00

Référence Article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
2004.00	Fourniture et pose de calorifugeage		
2004.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	139,00	139,00
2004.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	213,00	213,00
2005.00	Fourniture et pose en tranchée ouverte ou en regard, d'un robinet vanne à brides en fonte (revêtement époxy avec opercule revêtu caoutchouc, pression de service 16 bars).		
2005.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	266,50	266,50
2005.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	345,50	345,50
2005.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	420,00	420,00
2005.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	520,00	520,00
2005.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	836,00	836,00
2005.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	927,50	927,50
2005.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	1 580,00	1 580,00
2005.80	Pour un diamètre nominal de 250 mm L'UNITE	2 603,00	2 603,00
2006.00	Fourniture et pose d'une bouche à clé complète L'UNITE	112,50	112,50
2007.00	Massif de protection de tête de bouche à clé L'UNITE	13,00	13,00
2008.00	Fourniture et pose d'un poteau incendie prise sous coffre métallique		
2008.10	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	2 000,00	2 000,00
2008.50	Fourniture et pose d'un kit de réhabilitation composite pour poteau incendie L'UNITE	600,00	600,00
2009.00	Fourniture et pose d'une bouche incongelable de lavage		
2009.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	480,50	480,50
2009.20	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	813,50	813,50
2010.00	Fourniture et pose d'une ventouse automatique à boule		
2010.10	Pour un diamètre nominal de 20 mm L'UNITE	310,00	310,00
2010.20	Pour un diamètre nominal de 40/60 mm L'UNITE	517,50	517,50
2011.00	Fourniture et pose d'une ventouse à grand débit d'air		
2011.10	Basse pression L'UNITE	1 451,00	1 451,00
2011.20	Haute pression L'UNITE	2 402,50	2 402,50
2012.00	Fourniture et pose d'un réducteur de pression		
2012.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	2 033,00	2 033,00
2012.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	2 142,00	2 142,00

Référence Article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
2012.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	3 007,00	3 007,00
2012.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	3 914,50	3 914,50
2012.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	5 434,50	5 434,50
2012.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	6 089,50	6 089,50
2013.00	Fourniture et pose d'un regard pour compteur général		
2013.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	1 150,00	1 150,00
2013.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	1 350,00	1 350,00
2013.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	1 600,00	1 600,00
2013.40	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	3 150,00	3 150,00
2013.50	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	4 300,00	4 300,00
2014.00	Fourniture et pose de compteur général combiné		
2014.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm - 20 mm L'UNITE	1 965,50	1 965,50
2014.20	Pour un diamètre nominal de 100 mm - 25 mm L'UNITE	3 544,50	3 544,50
2014.30	Pour un diamètre nominal de 150 mm - 40 mm L'UNITE	7 307,50	7 307,50
2015.00	Fourniture et pose d'un filtre crépine		
2015.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	97,50	97,50
2015.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	135,50	135,50
2015.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	168,50	168,50
2015.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	230,50	230,50
2015.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	295,50	295,50
2015.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	359,00	359,00
2015.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	504,50	504,50
2016.00	Fourniture et pose de réducteur individuel de pression		
2016.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	140,00	140,00
2016.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	167,50	167,50
2016.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	583,00	583,00
2017.00	Fourniture et pose de console pour compteur		
2017.10	Pour un diamètre nominal de 15 mm L'UNITE	44,00	44,00

Référence Article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
2017.20	Pour un diamètre nominal de 20 mm L'UNITE	47,00	47,00
2017.30	Pour un diamètre nominal de 30 mm L'UNITE	99,00	99,00
2019.00	Epuisement des fouilles par pompage d'un débit supérieur à 25 m3/h - pour une puissance entre 6 et 10 kw L'UNITE	60,00	60,00
2020.00	Plus-value pour croisement de câble, égout, canalisation, rencontrés dans la fouille		
2020.10	canalisation eau ou assainissement L'UNITE	69,50	69,50
2020.20	câble téléphonique et électrique - canalisation GDF L'UNITE	69,50	69,50
2021.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire exécutée à la main		
2021.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	38,50	38,50
2021.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	45,00	45,00
2022.00	Plus-value pour ouverture en terrain rocheux exécutée à la main		
2022.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	10,50	10,50
2022.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	12,00	12,00
2024.00	Chargement, enlèvement de terre impropre au remblai (y compris transport jusqu'à 2 km)		
2024.10	volume inférieur à 20 m3 LE METRE CUBE	16,00	16,00
2024.20	au-delà de 20 m3 LE METRE CUBE	14,00	14,00
2026.00	Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai		
2026.10	terre fine LE METRE CUBE	32,50	32,50
2026.20	sable LE METRE CUBE	59,00	59,00
2026.40	grave naturelle 0/60 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.50	grave concassée 0/315 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.60	gravillon calibré LE METRE CUBE	70,00	70,00
2026.70	grave laitier LE METRE CUBE	71,00	71,00
2026.80	grave ciment (dosée à 100kg/m3) LE METRE CUBE	110,00	110,00
2027.00	Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou caniveaux - revêtement empierré ou goudronné LE METRE CARRE	4,50	4,50
2028.00	Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou caniveaux - revêtement enrobé dense ou béton LE METRE CARRE	6,00	6,00
2029.00	Découpage de chaussée à l'outil pneumatique LE METRE CARRE	2,00	2,00
2030.00	Remise en état d'accotement ou fossé (y compris nivellement et réglage) LE METRE CARRE	3,50	3,50
2031.00	Réfection définitive de chaussée - revêtement couche de base LE METRE LINEAIRE	35,00	35,00

Référence Article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
3023.50	Réfection définitive de chaussée en béton désactivé, béton coloré, pavés, ... LE METRE CARRE	185,00	185,00
2032.00	Réfection définitive de caniveau et trottoir cimentés ou dallés LE METRE CARRE	69,00	69,00
2033.00	Béton de propreté LE METRE CARRE	187,00	187,00
2035.00	Terrassement réalisé en terrain rocheux nécessitant l'emploi du brise roche L'UNITE	101,50	101,50
2036.00	Terrassement en terrain rocheux réalisé à l'outil pneumatique L'UNITE	108,50	108,50
2037.00	Fourniture et mise en place de regard préfabriqué 80x80x80 cm L'UNITE	600,00	600,00
2038.00	Fourniture et pose de rehausse de regards 80x80x80 cm. L'UNITE	37,00	37,00
2040.00	Fourniture et pose de canalisation standard 2gs		
2040.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm LE METRE LINEAIRE	31,00	31,00
2040.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm LE METRE LINEAIRE	37,50	37,50
2040.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm LE METRE LINEAIRE	46,00	46,00
2040.40	Pour un diamètre nominal de 125 mm LE METRE LINEAIRE	57,50	57,50
2040.50	Pour un diamètre nominal de 150 mm LE METRE LINEAIRE	67,00	67,00
2040.60	Pour un diamètre nominal de 200 mm LE METRE LINEAIRE	90,00	90,00
2040.70	Pour un diamètre nominal de 250 mm LE METRE LINEAIRE	118,00	118,00
2042.00	Fourniture et pose de raccord bride pour tuyau en matière plastique		
2042.10	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	46,50	46,50
2042.20	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	54,00	54,00
2042.30	Pour un diamètre nominal de 75 mm L'UNITE	63,50	63,50
2042.40	Pour un diamètre nominal de 90 mm L'UNITE	73,50	73,50
2042.50	Pour un diamètre nominal de 110 mm L'UNITE	80,50	80,50
2042.60	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	121,50	121,50
2043.00	Fourniture et pose de raccord bride pour canalisation fonte		
2043.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	73,50	73,50
2043.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	100,50	100,50
2043.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	117,00	117,00
2043.40	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	142,50	142,50

Référence Article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
2043.50	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	183,50	183,50
2043.60	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	227,00	227,00
2043.70	Pour un diamètre nominal de 250 mm L'UNITE	319,00	319,00
2044.00	Fourniture et pose de joint gibault		
2044.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	39,00	39,00
2044.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	49,50	49,50
2044.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	74,50	74,50
2044.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm L'UNITE	99,50	99,50
2044.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	135,50	135,50
2044.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm L'UNITE	191,50	191,50
2044.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	287,00	287,00
2044.80	Pour un diamètre nominal de 250 mm L'UNITE	552,00	552,00
2045.00	Fourniture et pose de Té fonte brides/brides		
2045.10	Pour un diamètre nominal de 100-100 / 60 mm à 100 mm L'UNITE		100,00
2045.20	Pour un diamètre nominal de 125-125 / 60 à 125 mm L'UNITE		115,00
2045.30	Pour un diamètre nominal de 150-150 / 60 à 150 mm L'UNITE		130,00
2045.40	Pour un diamètre nominal de 200-200 / 60 à 200 mm L'UNITE		155,00
2045.50	Pour un diamètre nominal de 250-250 / 60 à 250 mm L'UNITE		300,00
2045.60	Pour un diamètre nominal de 300-300 / 60 à 300 mm L'UNITE		500,00
2046.00	Main d'œuvre L'HEURE	32,50	32,50
2047.00	Location mini-pelle - terrassement (hors main d'œuvre) L'HEURE		16,00

**Bordereau des prix
Assainissement**

Référence article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
3000 - ASSAINISSEMENT BRANCHEMENTS ET TRAVAUX DIVERS			
3000.00	Branchement forfaitaire de 5 ml comprenant : établissement du dossier, déplacement du matériel, fouilles en terrain ordinaire profondeur maximum de 1m, remise en état des sols sans apport de matériaux neufs, raccordement sur le collecteur au regard existant, raccordement sur le regard d'usager. L'UNITE	960,00	960,00
3001.00	Le mètre linéaire supplémentaire au delà du branchement forfaitaire LE METRE LINEAIRE	80,00	80,00
3002.10	Plus-value pour feux tricolore LA JOURNEE	50,00	50,00
3003.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire jusqu'à 1 m de profondeur		
3003.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	14,50	14,50
3003.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	16,50	16,50
3004.00	Fourniture et pose d'un regard type usager		
3004.10	Fourniture et pose d'un regard type usager à passage direct Ø 315 avec tampon fonte classe 250 L'UNITE		185,00
3004.20	Fourniture et pose d'un regard béton 40*40 avec tampon fonte hydraulique L'UNITE		205,00
3004.30	Fourniture et pose d'un regard béton 50*50 avec tampon fonte hydraulique L'UNITE		250,00
3004.40	Fourniture et pose d'un cadre et tampon fonte hydraulique 40*40 L'UNITE		105,00
3004.50	Fourniture et pose d'un cadre et tampon fonte hydraulique 50*50 L'UNITE		130,00
3004.60	Fourniture et pose d'un cadre et tampon fonte hydraulique 80*80 L'UNITE		250,00
3005.00	Plus-value pour terrassement supérieur à 1 ml de profondeur LE METRE LINEAIRE	4,50	4,50
3006.00	Plus-value pour terrassement en terrain dur LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
3007.00	Plus-value pour terrassement en terrain rocheux LE METRE LINEAIRE	11,50	11,50
3008.00	Percement de mur		
3008.10	Jusqu'à 0,5 mètre d'épaisseur L'UNITE	63,00	63,00
3008.20	Plus-value pour épaisseur supplémentaire LE DECIMETRE LINEAIRE	11,00	11,00
3009.00	Fourniture et pose d'un regard de visite L'UNITE	673,00	673,00
3009.10	Fourniture et pose d'un tampon de regard L'UNITE	280,00	280,00

Référence article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
3009.20	Remplacement d'un tampon de regard L'UNITE	650,00	650,00
3011.00	Epuisement des fouilles par pompage d'un débit supérieur à 25 m ³ /h - pour une puissance entre 6 et 10 kw L'UNITE	60,00	60,00
3012.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire effectuée à la main		
3012.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	38,50	38,50
3012.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	45,00	45,00
3013.00	Plus-value pour ouverture en terrain rocheux effectuée à la main		
3013.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
3013.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	12,00	12,00
3014.00	Plus-value pour ouverture de tranchée en terrain dur effectuée à la main		
3014.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	10,00	10,00
3014.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	12,50	12,50
3015.00	Chargement, enlèvement des terres impropres au remblai (y compris transport jusqu'à 2 km)		
3015.10	Volume inférieur à 20 m ³ LE METRE CUBE	16,00	16,00
3015.20	au-delà de 20 m ³ LE METRE CUBE	14,00	14,00
3017.00	Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai		
2026.10	terre fine LE METRE CUBE	32,50	32,50
2026.20	sable LE METRE CUBE	59,00	59,00
2026.40	grave naturelle 0/60 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.50	grave concassée 0/315 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.60	gravillon calibré LE METRE CUBE	70,00	70,00
2026.70	grave laitier LE METRE CUBE	71,00	71,00
2026.80	grave ciment (dosée à 100kg/m ³) LE METRE CUBE	110,00	110,00
3018.00	Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou caniveaux - revêtement empierré ou goudronné LE METRE CARRE	4,50	4,50
3019.00	Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou caniveaux - revêtement enrobé dense ou béton LE METRE CARRE	6,00	6,00

Référence article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
3020.00	Démolition de maçonnerie, de béton non armé (y compris évacuation à la décharge la plus proche)	78,50	78,50
3021.00	Découpage de chaussée à l'outil pneumatique LE METRE LINEAIRE	2,00	2,00
3022.00	Remise en état d'accotement ou fossé (y compris nivellement et réglage) LE METRE LINEAIRE	3,50	3,50
3023.00	Réfection définitive de chaussée - revêtement couche de base LE METRE LINEAIRE	35,00	35,00
3023.50	Réfection définitive de chaussée en béton désactivé, béton coloré, pavés, ... LE METRE CARRE	185,00	185,00
3024.00	Réfection définitive de caniveau et trottoir cimentés ou dallés LE METRE CARRE	69,00	69,00
3025.00	Béton de propreté	187,00	187,00
3027.00	Terrassement réalisé en terrain rocheux nécessitant l'emploi du brise roche L'UNITE	101,50	101,50
3028.00	Terrassement en terrain rocheux réalisé à l'outil pneumatique L'UNITE	108,50	108,50
3031.00	Plus-value pour croisement de câble, égout, canalisation, rencontrés dans la fouille		
3031.10	Canalisation eau ou assainissement L'UNITE	69,50	69,50
3031.20	Câbles téléphonique - EDF et canalisation GDF L'UNITE	69,50	69,50
3032.00	Démontage, dépôt et remise en place définitive de bordures de trottoirs		
3032.10	avec réemploi LE METRE LINEAIRE	71,00	71,00
3032.20	construction neuve LE METRE LINEAIRE	80,00	80,00
3033.00	Fourniture et pose sur canalisation en chlorure de polyvinyle rigide de coude au 1/4, 1/8, 1/16 en PVC avec manchon, emboîtement et joint d'étauchéité en élastomère		
3033.10	Pour un diamètre nominal de 125 mm LE METRE LINEAIRE	18,00	18,00
3033.20	Pour un diamètre nominal de 160 mm LE METRE LINEAIRE	22,00	22,00
3033.30	Pour un diamètre nominal de 200 mm LE METRE LINEAIRE	32,00	32,00
3034.00	Fourniture et pose de culotte de raccordement sur tuyau en chlorure de polyvinyle		
3034.10	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	56,00	56,00
3034.20	Pour un diamètre nominal de 160 mm L'UNITE	78,00	78,00
3034.30	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	107,50	107,50
3039.00	Main d'œuvre L'HEURE	32,50	32,50

Référence article	Désignation	Prix 2015	Prix 2016
3040.00	Le nettoyage manuel de grilles et avaloirs L'UNITE	17,50	17,50
3041.00	Location mini-pelle - terrassement (hors main d'œuvre) L'UNITE		16,00

8 - PARKING « LES GRAVIERS » - TARIFS 2016

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2015,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie municipale parking « Les Gravier », émis lors de sa réunion du 8 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 contre :

- **APPROUVE** les tarifs 2016 de la régie municipale parking « Les Gravier », selon état annexé à la présente délibération.

TARIFS 2016 - PARKING « LES GRAVIERS »

Stationnement temporaire				
De 07h à 19h00				
Durée de stationnement	Prix total en €			
	HT	TTC (calculé selon le taux de TVA en vigueur)		
15 mn	GRATUIT			
30 mn	GRATUIT			
45 mn	0,75	0,90		
1 h	1,00	1,20		
1h15	1,25	1,50		
1h30	1,5	1,80		
1h45	1,75	2,10		
2h	2,00	2,40		
2h15	2,25	2,70		
2h30	2,5	3,00		
2h45	2,75	3,30		
3h	3,00	3,60		
Puis par tranche de 15 mn	0,25	0,30		
Plafond	7,00	8,40		
Stationnement journée (toutes périodes) 7,00 € HT soit 8,40 € TTC				
De 19h00 à 24h00				
15 mn	0,25	0,30		
Plafond	0,83	1,00		
De 24h00 à 07h00				
15 mn	0,25	0,30		
Plafond	0,83	1,00		
Carte à décompte				
Durée de stationnement	Prix horaire moyen		Prix à payer en €	
	HT	TTC (calculé selon le taux de TVA en vigueur)	HT	TTC (calculé selon le taux de TVA en vigueur)
10h	1,00	1,20	10,00	12,00
20h	0,83	1,00	16,67	20,00
30h	0,67	0,80	20,00	24,00

Abonnements de jour de 8h à 20h du lundi au dimanche inclus		
Mensuel	33,33	40,00
Annuel	375,00	450,00
Abonnements de nuit de 18h à 9h00		
Mensuel	33,33	40,00
Annuel	375,00	450,00
Abonnements permanents 24h/24		
Mensuel	45,83	55,00
Annuel	500,00	600,00
Autres		
Carte d'abonnement endommagée/perdue	10,42	12,50
Ticket perdu	7,00	8,40
Carte – Caution	10,42	12,50

9 - TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - REDUCTION DU MONTANT DE LA PENALITE (Présentation Mme LAURENT)

Depuis septembre 2014, la Ville met en œuvre la réforme des rythmes scolaires conformément aux décrets des 24 janvier 2013 et 7 mai 2014.

Ainsi la nouvelle organisation du temps scolaire prévoit des temps d'activités périscolaires (TAP) de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Des activités gratuites sont proposées sur chaque site de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La planification de ces activités et la constitution des groupes nécessitent une inscription au préalable par cycle des enfants.

Afin de ne pas perturber l'organisation de ces TAP, il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement les inscriptions.

Lors de ses séances des 24 novembre 2014 et 26 juin 2015, le Conseil Municipal avait fixé le montant de ces pénalités à 3,00 € par jour et par enfant dans deux cas :

- Un enfant non inscrit mais présent au TAP,
- Un enfant inscrit mais non présent au TAP.

Depuis septembre 2015, les réservations se font uniquement par internet via le site parents services.

Devant le nombre important de pénalités dues à une mauvaise compréhension du logiciel, il est proposé de porter le montant de la pénalité à 1,00 € par jour et par enfant.

Il est précisé que cette pénalité ne s'applique pas aux enfants absents de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'appliquer une pénalité de 1,00 € dans les 2 cas précédemment cités.

Mme LAURENT indique que lors de la dernière commission des affaires scolaires, a été évoqué une participation financière par les familles aux TAP l'année prochaine. Un travail est actuellement mené pour étudier ce montant.

- ° - ° - ° -

10 - TARIF REDUIT POUR LES CLIENTS DES GITES DE FRANCE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC LE RESEAU DES GITES DE FRANCE

(Présentation M. BARBARY)

Afin d'attirer de nouveaux publics au château-musée et de lui faire bénéficier d'une communication supplémentaire, il est proposé de renouveler la convention d'engagement avec le réseau des Gîtes de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification préférentielle de 3,00 € (au lieu de 4,00 €) pour les clients de Gîtes de France,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec les Gites de France

43 personnes ont bénéficié de ce tarif préférentiel en 2015 sur 30 000 entrées (pratiquement comme il y a deux avec l'exposition du quai Branly).

Départ de Mme BANCEL, qui donne procuration à Mme LAURENT et de Mme MEYSENQ qui donne procuration à M. SANCHEZ.

_ ° _ ° _ ° _

11 - CHATEAU-MUSEE - GRATUITE PARENTS ACCOMPAGNATEURS ABONNES DU PETIT LEONARD (Présentation M. BARBARY)

Afin d'attirer de nouveaux publics au Château-musée et de lui faire bénéficier d'un nouveau type de communication, il est proposé de créer une gratuité pour les parents accompagnateurs des enfants abonnés à la revue *Le petit Leonard*, revue d'art des éditions Faton destinée aux enfants âgés de 6 à 13 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de gratuité des parents accompagnateurs,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la revue *Le petit Leonard*.

En réponse à M. DAVID, M. BARBARY indique qu'il s'agit d'une sollicitation de la part de la Revue ; c'est un moyen supplémentaire de communication.

M. le Maire ajoute que la revue a été créée en 1997 ; elle est guidée par un conseil scientifique et pédagogique. Le Petit Léonard a pour but d'éveiller les enfants de 6 à 13 ans à l'histoire de l'art et au patrimoine. Il s'agit « d'un magazine d'art qui passionne les enfants... et les parents ».

_ ° _ ° _ ° _

12 - SUBVENTION PARKING SOUTERRAIN « LES GRAVIERS »

Par délibération n° 9/2013-98 en date du 19 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière pour le parking souterrain « Les Gravières » ainsi que la création d'un budget annexe pour l'exploitation de ce parc de stationnement.

L'exploitation d'un parking souterrain est qualifiée de service public à caractère industriel et commercial.

L'article L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Publiques (C.G.C.T) précise que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Le principe veut que les taux de redevances dues par les usagers soient établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie (article R. 2221-38 C.G.C.T).

Cependant, l'article L. 2224-2 (C.G.C.T) assouplit ces règles et permet à la Commune de financer un service public industriel et commercial géré directement ou par délégation lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, et eu

égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs ou lorsque, après le période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

En l'espèce, le fonctionnement de ce service public à caractère industriel et commercial a exigé la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, et eu égard au nombre d'usagers (100 places de stationnement), ne peuvent être financés sans l'application de tarifs excessifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 contre,

- **DECIDE** de voter le versement d'une subvention au budget annexe « Parking des Graviers » pour l'année 2016 d'un montant de 300 000 €.

Cette subvention sera versée en plusieurs acomptes en fonction des besoins du service.

_ ° _ ° _ ° _

13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES (Présentation M. BARRUYER)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de diverses subventions au titre de l'année 2016.

Il précise qu'une aide financière spécifique, plafonnée à 15 000,00 € pour l'année 2016, est attribuée à l'association Tournon Passion. Cette subvention est conditionnée à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens afin de formaliser le partenariat entre la Ville et l'association Tournon Passion.

VU l'avis favorable de la Commission Vie Associative du 3 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** la répartition des subventions 2016 comme suit :

TITRE	SUBV ACCORDEE 2016
ACCA TOURNON-SUR-RHONE	250
ADPC 07	500
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 100
Amicale du Personnel Municipal	8 600
APAJ	150
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	3 100
Comité pour la Paix TOURNON TAIN	250
POKER CLUB TAIN TOURNON	150
Scouts et Guides de France	100
F.N.A.C.A	200
Président Comité d'Entente des Anciens Combattants (C.E.A.C)	250

Président U.F.A.C	150
Président A.N.A.C.R	150
Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	150
Association des Anciens Salariés d'ITDT	150
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants	150
Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Tournon	150
UNC de Tournon	250
Université Populaire Vivarais-Hermitage	200
TOURNON PASSION	15 000
AIRSOFT T.T.A (TAIN TOURNON ET ALENTOURS)	150
LES AMIS DU JUMELAGE	100
PHOTO CLUB TT	100
TOTAL	33 350,00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Tournon Passion.

M. DAVID souhaite qu'en commission des finances, les subventions aux différentes associations d'anciens combattants soient examinées afin de les aligner.

M. le Maire indique que ce sujet a déjà été abordé et qu'il convient en effet de revoir les subventions attribuées aux associations d'anciens combattants.

- ° - ° - ° -

14 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (Présentation M. BARRUYER)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations sportives au titre de l'année 2016.

VU l'avis favorable de la Commission Vie Associative du 2 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** la répartition des subventions 2016 aux associations sportives selon le tableau annexé à la présente délibération :

Subventions 2016 aux associations sportives

CATEGORIES DE BENEFICIAIRES	SUBV DE FONCTIONNEMENT TOURNON 2016	AIDES A PROJET 2016	observations
SPORT-EDUCATION			
AVANT-GARDE TAIN TOURNON GYMNASTIQUE	4 263,00 €	- €	Pas de dossier
AGTT BASKET	10 979,00 €	2 425,00 €	
CLUB D'ESCRIME TAIN TOURNON	632,00 €		
AMICALE PLEIN AIR TAIN TOURNON	1 136,00 €	100,00 €	
BADMINTON CLUB TAIN TOURNON MAUVES ST-JEAN	945,00 €	1 775,00 €	
BOXING CLUB TOURNON TAIN	839,00 €	925,00 €	
CANOE KAYAK CLUB TAIN TOURNON	3 583,00 €	300,00 €	
ENTENTE ATHLETIQUE TOURNON TAIN	3 709,00 €	255,00 €	
ENTENTE RHODANNIENE TENNIS DE TABLE	1 690,00 €	250,00 €	
ASS FOOTBALL CLUB TOURNON TAIN RUGBY	13 958,00 €	1 462,50 €	
HANDBALL TAIN VION TOURNON	3 784,00 €		
JUDO CLUB TAIN TOURNON	2 607,00 €	325,00 €	
TAIN TOURNON YAMATO KAN	854,00 €	- €	
RCTT	7 966,00 €	1 800,00 €	
SKI ALPIN TAIN TOURNON	3 559,00 €	359,00 €	
SPORTS NAUTIQUES TAIN TOURNON	6 450,00 €	750,00 €	
TAEKWONDO TOURNON TAIN	792,00 €	- €	
TENNIS CLUB TOURNON TAIN	1 710,00 €	300,00 €	
LA GRIMPE	720,00 €	400,00 €	
TAIN TOURNON JOUTES	- €	- €	Pas de dossier
UNION CYCLISTE TOURNON TAIN	2 776,00 €	550,00 €	
ASSOCIATION SPORT BOULE DE TOURNON	1 200,00 €	- €	
KUNG-FU SHAOLIN	- €	- €	Pas de dossier
LA PETITE BOULE DU RHONE	1 114,00 €	582,50 €	
SPORT LOISIRS			
LES DEUX RIVES EN BALADE	365,00 €	82,50 €	
GYM LOISIR SANTE	229,00 €	- €	
SKATE PARK	- €	- €	Pas de dossier
CLUB SUBAQUATIQUE TAIN TOURNON	599,00 €	- €	
AÏKIKAI CLUB TAIN TOURNON	296,00 €	- €	
FRIOL CLUB TAIN TOURNON	303,00 €	600,00 €	
LES DAUPHINS TOURNONAIS	348,00 €	387,50 €	
GYM POUR TOUS	180,00 €	- €	
VTT CLUB	- €	400,00 €	
ASSOCIATIONS SCOLAIRES			
SLAC COLLEGE SAINT LOUIS	388,00 €	- €	
Association Sportive Lycée G. FAURE	1 098,00 €	- €	
ELAN SPORTIF COLLEGE MARIE CURIE	1 332,00 €	- €	
Association Sportive Collège Notre Dame	395,00 €	- €	
Association Sportive Lycée M. BOUVIER	342,00 €	- €	
GROUPE SPORTIF DU COURS LIBRE DU SACRE CŒUR	276,00 €	- €	
Association Sports Lycée Hôtelier	294,00 €	- €	
USEP de l'Ecole Primaire Sud	550,00 €	- €	
USEP QUAI TOURNON	550,00 €	- €	
ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE DES LUETTES	550,00 €	- €	
USEP JEAN MOULIN	550,00 €	- €	
OTSTT	2 459,00 €	500,00 €	
TOTAL	86 368,00 €	14 529,00 €	
			100 897,00 €

15 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES (Présentation Mme LAURENT)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** la répartition des subventions 2016 aux associations scolaires selon le tableau annexé à la présente délibération :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SCOLAIRES 2016

projets 2016	propositions 2016
Ecole maternelle Saint-Exupéry	
<i>travailler avec des intervenants professionnels du spectacle vivant en coordination avec projet de danse festival petites scènes découvertes - 70 élèves</i>	150
Ecole Maternelle J. PREVERT	
<i>éveil culturel à l'extérieur de l'école et dans l'école (72 élèves)</i>	150
Ecole Primaire J. MOULIN	
<i>voyage itinérant à la découverte de l'ardeche (CE1/CE2 - 25 élèves)</i>	250
Ecole maternelle des Luettes	
<i>travail sur les contes traditionnels - projet sur l'année pour 138 élèves - achat de livres de tissus papier...</i>	150
Ecole primaire du quai	
<i>voyage itinérant à la découverte de l'ardeche (CE1/CE2 - 25 élèves)</i>	200
<i>participation festival petites scènes découvertes de printemps - intervention d'un professionnel dans le domaine de la danse - 65 élèves</i>	150
Ecole élémentaire Vincent d'Indy	
<i>découvrir la caverne chauvet, en lien avec les programmes de l'école(visite guidée + 2 ateliers/enfant) CE2 et CM1 - 43 élèves</i>	284
<i>participation à lire - élire pour les classes de Cp et Cm1 (45 élèves)</i>	100
Ecole primaire des Luettes	
<i>découvrir la caverne chauvet, en lien avec les programmes de l'école(visite guidée + 2 ateliers/enfant) CE2 et CLIS</i>	297
FCPE maternelle et primaire	160
	1891

SUBVENTION CONDITIONNEE A L'ENVOI D'UN DOSSIER

NOM	subvention 2016
FCPE secondaire	
<i>sous réserve de présentation d'un dossier</i>	150
	150

SUBVENTION CONDITIONNEE A L'ENVOI D'UN DOSSIER

SOU des écoles	propositions 2016
voyages scolaires	14370
carnaval	152
groupe d'animation	1430
	15952

16 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES (Présentation M. BARBARY)

M. le Maire présente les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2016.

Le versement des subventions de fonctionnement est conditionné par la production d'une demande argumentée, comprenant notamment le budget de l'année écoulée et le rapport d'activité.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative du 1^{er} décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** la répartition des subventions 2016 selon le tableau annexé à la présente délibération - Etant précisé que s'agissant des associations qui n'ont pas déposé de demande ou ont déposé une demande incomplète le versement de la subvention nécessitera d'avoir préalablement satisfait aux formalités requises, la somme inscrite au tableau ne valant pas affectation à l'association concernée :

SUBVENTIONS CULTURELLES
2016

TOURNON				
NOMS	SUBVENTIONS 2016			
	Fonctionnement	Aide à Projet		Total
		intitulé	montant	
FESTIVALS	250		48675	48 925
VOCHORA		festival	12750	25 500
		saison culturelle	12750	
LE THÉÂTRE DU SYCOMORE	250	festival shakespeare 2016	4500	4925
		jumelage	175	
CABARET DE SEPTEMBRE		28ème festival des humoristes	18500	18500
COMPAGNIES DE THEATRE	2100		6400	8500
ARCHIPEL THÉÂTRE	1000	spectacle tout public "comment va le monde"	2500	3500
KITEUS	1100	festival les actions médiation dans le cadre de la saison artistique	0	5000
		festival les petites scènes découvertes de printemps	3900	
EXPRESSION MUSICALE	6250		750	7000
CHOEUR MADRIGAL	750			750
CHŒUR POLYPHONIA	800			800
LES CADETS DE BACCHUS	100			100
ORCHESTRE D'HARMONIE	3000	création musicale avec le collectif "tous dehors"	750	3750
ACJ BELLE ROUTE	1000			1000
ENSEMBLE INSTRUMENTAL	600			600
DANSE	800		0	800
PETIT PAS DES DEUX RIVES	800			800
ARTS PLASTIQUES	800		0	800
LES BOZ'ARTS TAIN/TOURNON	500			500
LOISIRS CREATIFS TAIN/TOURNON	150			150
J'ENCADRE MA PASSION	150			150
PATRIMOINE ET HISTOIRE DE L'ART	4 300		0	4 300
LA CHAPELLE DU LYCEE GABRIEL FAURE	1800			1800
LES AMIS DU MUSÉE ET DU PATRIMOINE	1500			1500
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU LYCEE	600			600
LEGIO VII IULIA	200			200
PHILATÉLIQUE TAIN/TOURNON	200			200
	900			900
RHONE COMMUNICATION	900			900
FÊTES ET CÉRÉMONIES	4200		22 800	27000
COMITE DES FETES	4200	accueil Monté-Carlo Historique	550	27 000
		balade en Saint Joseph	1000	
		marchés du goût et de l'artisanat de juillet	1100	
		14-Juill	1400	
		fêtes votives	14 000	
		marchés du goût et de l'artisanat août	1100	
		708ème Foire aux oignons	2000	
		salon tout pour bébé	550	
		fête de la lumière	550	
		chasse aux œufs	550	
	19 600		78 625	98 225
		98 225		98 225

17 - CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES

L'association « Comité des Fêtes » œuvre depuis de nombreuses années à l'animation de la ville, au développement des manifestations locales et souhaite faire évoluer ses activités sur le territoire de la commune.

Ce projet répond également aux objectifs de la ville de TOURNON-SUR-RHONE en la matière.

Afin de soutenir ce projet dans la durée et d'en fixer les modalités pratiques et financières, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Comités des Fêtes.

Cette convention prévoit pour l'année 2016 le versement par la Commune d'une subvention de 27 000 € en contrepartie de l'engagement pour l'association d'organiser un certain nombre de manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. BARBARY ne prend pas part au vote) :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant total de 27 000 € au Comité des Fêtes,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante avec cette association.

- ° - ° - ° -

18 - DEMANDE DE SUBVENTION - DEUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES AU CHATEAU-MUSEE DE TOURNON-SUR-RHONE (Présentation M. BARBARY)

Afin d'animer le château et de proposer des événements du 20 mars au 18 décembre, la Ville envisage la mise en place de deux expositions temporaires en 2016 suivant le calendrier suivant :

- . Exposition d'art contemporain Ghyslain Bertholon - juin-début octobre 2016,
- . Exposition de collections Marcel Antoine Gimond- octobre 2015-mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté pour l'opération intitulée : « expositions temporaires au château-musée de Tournon-sur-Rhône »,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 5 000,00 €,
- **S'ENGAGE** à assurer sur ses fonds propres le solde du financement.

- ° - ° - ° -

19 - TRAVAUX D'ENTRETIEN AU CHATEAU - DEMANDE DE SUBVENTIONS (Présentation Mme ANDRE)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'entretien du château doivent être entrepris régulièrement. En ce qui concerne la dévégétalisation du château, il s'avère nécessaire de la programmer en 2016 afin d'éviter la chute de pierres.

Il propose pour 2016, la dévégétalisation complète des sept murs du château, pour un montant total HT de 21 600 € selon le devis fourni par l'entreprise Acro-Tech.

Le Conseil Départemental de l'Ardèche et la DRAC Rhône-Alpes seront sollicités au titre des Monuments Historiques classés.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Montant de l'opération :	21 600,00 € HT
- Montant de la subvention de l'État :	30 % = 6 480,00 €
- Autres subventions :	
- Conseil Départemental.....	30 % = 6 480,00 €
- Programme européen.....% =€
- Autres.....% =€
Part restant à la charge du propriétaire :	40 % = 8 640,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'entretien des murs du château,
- **SOLLICITE** les aides auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du financement proposé.

En réponse à M. DAVID, M. le Maire indique qu'il n'y a pas de financement européen pour ces travaux.

En réponse à M. SANCHEZ au sujet des moyens écologiques, Mme ANDRE et M. BARBARY précisent que ces travaux de dévégétalisation se font sans pesticides.

- ° - ° - ° -

20 - TRAVAUX DE RESTAURATION EGLISE SAINT-JULIEN - DEMANDE DE SUBVENTIONS (Présentation Mme ANDRE)

M. le Maire rappelle que des travaux d'entretien de l'église doivent être entrepris à l'occasion des 700 ans de la Collégiale.

Il propose pour 2016, le remplacement d'une pierre de l'entrée de l'église, très usée, pour un montant total HT de 3 228,40 € selon le devis fourni par l'entreprise Girard.

Le Conseil Départemental de l'Ardèche et la DRAC Rhône-Alpes seront sollicités au titre des Monuments Historiques.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Montant de l'opération :	3 228,40 € HT
- Montant de la subvention de l'État :	15 % = 484,26 €
- Autres subventions :	
- Conseil Départemental.....	15 % = 484, 26 €
- Programme européen% =€
- Autres.....% =€
Part restant à la charge du propriétaire :	70 % = 2 259,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'entretien de l'église Saint Julien,
- **SOLLICITE** les aides auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du financement proposé.

_ o _ o _ o _

21 - EAU DE TOURNON - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2016

Après avis favorable du Conseil d'exploitation d'Eau de Tournon émis lors de sa réunion du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal doit approuver une demande de subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2016, pour deux opérations de renouvellements de réseaux, en lien avec des travaux de voirie « Suppression du réseau d'eau potable en amiant ciment » :

Rue Maurice Ravel : 300 ml canalisations en diamètre 100 mm - Montant avant-projet 120 000 € HT
Plan de financement : Etat DETR 2016 (20%) 24 000 € HT
Régie « Eau de Tournon » 96 000 € HT

Rue 8 mai 1945 : 400 ml canalisations en diamètre 200 mm - Montant avant-projet 185 000 € HT
Plan de financement : Etat DETR 2016 (20%) 37 000 € HT
Régie « Eau de Tournon » 148 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avants projets et le plan de financement correspondants à ces deux opérations,
- **SOLLICITE** au titre de la répartition des crédits de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux des communes pour l'exercice 2016, l'attribution d'une aide, pour ces deux projets.

_ o _ o _ o _

22 - CONVENTION DE PARTENARIAT ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HERMITAGE TOURNONAIS

L'Hermitage Tournonais Communauté de Communes est compétente pour le soutien technique et financier des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur les temps extra-scolaire et le mercredi après-midi à destination des enfants âgés de 3 à 17 ans.

Dans ce contexte, l'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes s'engage à soutenir financièrement la Commune en versant une participation à la Commune à charge pour cette dernière d'assurer la gestion de l'ALSH.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions du partenariat entre Hermitage-Tournonais Communauté de communes et la Commune de TOURNON-SUR-RHONE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes pour la gestion du Centre de Loisirs,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer,
- **DIT** que la recette sera inscrite au chapitre 74 de chacun des exercices concernés.

- ° - ° - ° -

23 - AMPLIVIA - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DU RESEAU REGIONAL HAUT DEBIT ET TRES HAUT AMPLIVIA (Présentation Mme LAURENT)

Depuis 2001, la Région met à disposition de la communauté éducative de Rhône Alpes, via des marchés de services, un réseau de télécommunications nommé AMPLIVIA. Ce réseau est utilisé par plus de 1 500 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), établissements universitaires, grandes écoles et établissements de recherche. Il leur permet de disposer de très haut débit privé sécurisé et d'accéder à RENATER, le réseau national dédié éducation et recherche.

La Région et 148 partenaires (Départements, Rectorats, Villes et Communautés de communes) ont constitué en 2012 un groupement de commandes pour le raccordement des établissements dont ils ont la charge.

Lors de sa séance du 23 mai 2012, le Conseil Municipal avait validé le principe de participer à ce groupement de commandes.

Les marchés de services actuels d'AMPLIVIA arrivent à échéance. La Région a la volonté de poursuivre le service AMPLIVIA au-delà de cette date. La présente convention a donc pour objet de mettre en place de nouveau un groupement de commandes pour la fourniture, la mise en œuvre et l'administration du réseau régional haut débit Amplivia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture, mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut Amplivia,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

M. DAVID demande si la nouvelle Région a toujours la volonté de poursuivre le service **AMPLIVIA**.
M. le Maire répond positivement.

_ . ° _ . ° _ . ° _

24 - PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le Centre Départemental de Gestion, dans le cadre d'une convention rémunérée avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte de la CNRACL, apporte son soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers de la CNRACL et pour la vérification des dossiers y afférents.

Le Centre de Gestion propose, pour assurer cette mission, une convention prévoyant une participation financière des communes comme suit :

- . Régularisation de services : 12 €/dossier,
- . Validation de services de non titulaires : 12 €/dossier,
- . Rétablissement de service au régime général et à l'Ircantec : 26 €/dossier,
- . Compte individuel retraite (CIR) (nouvelle prestation) : 20 €/dossier,
- . Simulation de calcul (ex pré-liquidation sans engagement) : 40€/dossier,
- . Demande d'avis préalable (ex pré-liquidation avec engagement) : 50€/dossier,
- . Liquidation de la pension (vieillesse, d'invalidité ou de reversion) : 55 €/dossier,
- . Correction des anomalies sur les déclarations individuelles (DI) (nouvelle prestation) : 30 €/dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à l'intervention sur dossiers CNRACL, entre le Centre Départemental de Gestion et la Ville de **TOURNON-SUR-RHONE**,

- **AUTORISE** M. le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

_ . ° _ . ° _ . ° _

25 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement partiel de la population se déroulera du 21 janvier au 27 février 2016 conjointement assuré par les services de l'INSEE et la Commune de **TOURNON-SUR-RHONE**.

Afin de permettre la rémunération des agents chargés des opérations de recensement, il est proposé au Conseil Municipal que cette rémunération brute soit calculée en fonction du nombre d'imprimés renseignés recueillis auprès de la population et de la participation aux actions préalables à la collecte des informations :

BULLETIN INDIVIDUEL	1,20 €
FEUILLE DE LOGEMENT	1,00 €

DOSSIER D'ADRESSE COLLECTIVE	0,60 €
FICHE DE LOGEMENT NON ENQUETE	0,50 €
FORMATION par ½ journée	20,00 €
TOURNEE DE RECONNAISSANCE	80,00 €
SUPPLEMENT ZONES RURALES	100,00 €
BASE FORFAITAIRE	140,00 €

Il est précisé que la Commune percevra une dotation forfaitaire d'un montant de 2 245,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à rémunérer les agents chargés du recensement de la population dans les conditions ci-dessus indiquées.

M. le Maire indique que la Commune est à la recherche d'un agent recenseur. Il ajoute qu'en 2015 la ville a perçu 2 364 € de dotation forfaitaire.

- ° - ° - ° -

26 - CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU DU SYNDICAT DES EAUX CANCE DOUX A LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE

La Ville de Tournon-sur-Rhône achète par convention de l'eau potable au Syndicat des Eaux de Cance Doux pour alimenter le plateau de Pierre et assurer la desserte des abonnés domestiques et des irrigants.

Le Syndicat Cance Doux alimente depuis le puits de St Jean de Muzols, le réservoir dit de Chabot situé à Tournon-sur-Rhône.

Cette adduction et ce réservoir sont la propriété de SIE Cance Doux ; la convention de vente d'eau « en gros » (convention de 2006) stipule que le réseau de Tournon débute en sortie du réservoir de Chabot ; la station de pompage du réservoir étant exploitée par l'Eau de Tournon.

Tout le réseau d'adduction depuis le puits de St Jean de Muzols jusqu'au réservoir de Chabot était donc exploité par SIE Cance Doux.

Une casse survenue sur le réseau d'adduction, dans le Doux, a rendu indisponible cette fourniture d'eau depuis St Jean de Muzols. Eau de Tournon a dû assurer par ces propres moyens un maillage pour garantir la continuité de service vers le plateau de Pierre, puis faire réparer la canalisation dans le Doux pour la saison d'irrigation été 2015.

Enfin, le Syndicat des eaux Cance Doux a étudié en 2015 un nouveau tracé pour la canalisation de desserte de la ville de Tournon-sur-Rhône, en passant en encorbellement par le pont de la RD entre St Jean de

Muzols et Tournon-sur-Rhône, sécurisant ainsi les risques de casses liés aux crues du Doux. Ce nouveau tracé modifiera les conditions de fonctionnement hydraulique de cette desserte.

En conséquence le Syndicat Cance Doux a sollicité la ville de Tournon-sur-Rhône pour réviser la convention de 2006 jugée mal adaptée à cette nouvelle desserte.

La régie Eau de Tournon étudiée dans le cadre d'un Schéma directeur d'eau (2015-2016) le mode de fonctionnement futur de l'achat/vente d'eau entre le Syndicat Cance Doux et Tournon-sur-Rhône (secours ? autonomie du plateau de Pierre ?...).

En attendant, il a été décidé d'engager entre les deux collectivités une convention provisoire (date d'échéance 31/12/2018) permettant d'adapter les conditions de fourniture d'eau entre les deux collectivités à ce nouveau mode de fonctionnement du réseau.

Les principales modifications par rapport à la convention de 2006 sont :

- Les réseaux et ouvrages d'adduction en rive droite du Doux restent la propriété du Syndicat mais sont exploités par EDT (ils étaient jusqu'ici exploités par Syndicat Cance Doux),
- Plus de référence à la notion de secours et d'adduction vers le plateau de Pierre => une vente en gros vers la ville de Tournon,
- Description des nouveaux tracés des réseaux d'adduction vers Tournon : le nouveau réseau du Syndicat Cance Doux sera amené au droit de l'Observance par encorbellement sur le pont de la RD86. Point de comptage, au pied du pont, côté St Jean de Muzols,
- Convention « provisoire » jusqu'au 1er janvier 2019 afin de préparer une autre convention intégrant les évolutions du service.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation d'Eau de Tournon émis lors de sa réunion du 8 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de fourniture d'eau du Syndicat des Eaux Cance Doux à la Ville de Tournon-sur-Rhône,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tous les documents annexes, ainsi que d'éventuels avenants.

_ ° _ ° _ ° _

27 - CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES DU SITE DE LA DECHETTERIE DE TOURNON-SUR-RHONE EXPLOITEE PAR HERMITAGE TOURNONNAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'article L. 1331-10 du code de la santé publique stipule : tout déversement d'eaux usées autre que domestique dans les égouts doit être préalablement autorisé par la commune à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel.

Pour le site de la déchetterie de Tournon-sur-Rhône, Hermitage Tournonnais Communauté de Communes souhaite que soit autorisé le rejet des eaux des précipitations atmosphériques qui percolent sur les aires de stockage de déchets verts ou qui ruissellent sur les voies de circulation périphériques à ces aires de stockage. Ces eaux météoriques présentent un risque de pollution en raison de la percolation au travers du matériau stocké ou du lessivage des voies de circulation périphériques.

Cette convention spéciale de déversement régit les modalités techniques et financières de prise en compte de ces eaux sur le réseau d'assainissement et la station d'épuration de Tournon-sur-Rhône.

Les principaux points de cette convention sont :

- Définition des débits et charges de pollution maximaux autorisés,
- Définition des conditions de surveillance du rejet,
- Définition d'un coefficient de pollution majorant la redevance « épuration » en fonction des charges de pollution mesurées sur le rejet,
- Définition des modalités administratives liées à la gestion de ce rejet.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation d'Eau de Tournon émis lors de sa réunion du 8 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention spéciale de déversement des eaux usées non domestiques du site de la déchetterie de Tournon-sur-Rhône exploitée par Hermitage Tournonais Communauté de Communes,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tous les documents annexes, ainsi que d'éventuels avenants.

- o _ o _ o _

28 - COMITE D'ETHIQUE DE LA VIDEO-PROTECTION

Par délibération du 24 février 2011, le Conseil Municipal a approuvé la création du comité d'éthique de la vidéo-protection de la Commune, composé d'un Président, désigné par le Maire, de 4 élus de la majorité, 2 élus de l'opposition et de 7 personnalités qualifiées.

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil a élu ses représentants auprès du comité d'éthique de la vidéo-protection et désigné les sept personnalités appelées à siéger au sein de ce comité.

M. le Maire propose de modifier comme suit la désignation des membres du comité :

- . Election d'un membre pour remplacer Mme BANCEL,
 - . Désignation de M. BENOIT en qualité de président,
 - . Election d'un membre pour remplacer M. BARAILLER,
- ainsi que la désignation des personnalités.

Sont élus, par 32 voix : M. GAILLARD Jean-Louis,
Mme CROUZET Mauricette.

Les élus, membres du comité d'éthique de la vidéo protection sont donc les suivants :

- . M. BENOIT Jean-Marie, en qualité de Président,
- . M. GAILLARD Jean-Louis,
- . Mme CHANTEPY Laurence,
- . M. SANCHEZ Alphonse,
- . Mme JACOUTON Isabelle,
- . Mme CROUZET Mauricette,
- . Mme SCHWANDER Elodie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les sept personnalités suivantes pour siéger au sein du comité d'éthique de la vidéo protection :
 - . M. le Sous-Préfet,
 - . M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie de TOURNON-SUR-RHONE,
 - . M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de TOURNON-SUR-RHONE,

- . Le proviseur du lycée Marius Bouvier,
- . Le principal du collège Marie Curie,
- . M. CLEMENTI, commerçant,
- . M. BAZIN, administré.

- ° - ° - ° -

29 - FIXATION DU NOMBRE DE DIMANCHES D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL

L'article L3132-26 du Code du Travail, modifié par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, précise :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre...».

Par délibération en date du 25 novembre 2015, l'Hermitage Tournonais Communauté de Communes a donné un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail de TOURNON-SUR-RHONE 8 dimanches par an.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à huit le nombre de dimanches d'ouverture de tous types de commerces de détail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 3 contre et 1 abstention :

- **FIXE** à HUIT le nombre de dimanches d'ouverture de tous types de commerces de détail de la Ville de TOURNON-SUR-RHONE, étant précisé que ces dimanches ne seront pas différenciés en fonction des secteurs d'activités, la liste concernera tous types de commerce de détail,

- **CHARGE** M. le Maire d'établir, par arrêté, la liste des dimanches concernés.

M. SANCHEZ demande si les dimanches concernés sont identiques à Tournon et à Tain.

M. le Maire répond que pour l'instant les dimanches sont différents. Les dimanches retenus ont été proposés par l'association des commerçants « Tournon passion ».

M. DAVID indique que les syndicats sont contre ces ouvertures et demande si les commerces concernés sont bien uniquement ceux qui ont des salariés.

M. le Maire répond positivement, la loi Macron s'adresse à ceux qui emploient des salariés.

- ° - ° - ° -

30 - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire rappelle que le PLU (Plan Local d'urbanisme) communal a été approuvé par délibération du 13/12/2012 et du 20/02/2013, mis en compatibilité par délibération du 18/11/2013, mis à jour par arrêté

municipal du 01/09/2014, modifié par voie « simplifiée » par délibération du 25/09/2014 et en cours de révision par délibération du 24/09/2015.

Il est indispensable de procéder à une modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la concrétisation d'un projet urbain intéressant pour la collectivité.

Il s'agit du secteur de la place Jean Jaurès figurant à ce jour dans la section n° 7 des Orientations et de Programmation du PLU.

La modification envisagée a pour objet d'apporter un changement mineur de la rédaction décrivant l'aménagement de l'ancien hôpital de Tournon-sur-Rhône, et de sa mention dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

En effet, en raison de son caractère excessivement restrictif, le PLU actuellement rédigé ne permet pas la réalisation des travaux d'aménagement et de valorisation du quartier tel que défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il convient ainsi d'inscrire au PLU les termes « démolition totale ou partielle » en lieu et place du terme « réhabilitation » afin de laisser plus de liberté à la commune de Tournon-sur-Rhône et de ses partenaires institutionnels dans le choix des futurs projets proposés.

Conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, la modification n° 2 du plan local d'urbanisme qui est soumise aux membres du Conseil Municipal n'aura pas de conséquences :

- sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui resteront cohérentes avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Sur la réduction d'Espaces Boisés Classés, de zones agricoles, naturelles et forestières,
- Sur la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances
- Sur la majoration de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- Sur la diminution de ces possibilités de construire,
- Sur la réduction de la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 1 contre et 3 abstentions :

- **APPROUVE** les propositions qui lui sont soumises par M. le Maire, telles qu'énoncées en objet et **DECIDE** de prescrire la modification n° 2 du plan local d'urbanisme communal sur les points développés ci-dessus,

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie de Tournon-sur-Rhône durant un mois et d'une mention dans un journal départemental ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121- 10 du code général des collectivités territoriales,

- **DIT** que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme n° 2 modifié sera tenu à la disposition du public en mairie de Tournon-sur-Rhône,

- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après son envoi au Préfet et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

La présente délibération et le projet de dossier de modification n° 2 du PLU seront notifiés aux personnes publiques associées suivantes :

- au préfet de l'Ardèche,
- au président du conseil régional,
- au président du conseil départemental,

- au président de l'établissement public du SCOT,
- aux représentants des chambres consulaires (agriculture, métiers, commerce et industrie),
- au président de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat,

- **DECIDE** de donner l'autorisation à M. le Maire d'engager les procédures pour l'organisation d'une enquête publique relative à la modification n° 2 du PLU communal et pour signer les conventions d'assistance et d'études nécessaires à cette nouvelle modification.

En réponse à M. DAVID, M. le Maire indique que les escaliers ne sont pas classés ; ils sont propriété de la ville.

Il précise qu'il s'agit de la reconversion du centre-ville, trois immeubles sont prévus rue du Dr Cadet. En ce qui concerne l'orientation de ce secteur, plusieurs projets peuvent se concevoir : logements, médiathèque intercommunale...

Mme SCHWANDER indique qu'elle vote contre « car on ouvre la possibilité que ce bâtiment d'intérêt patrimonial important soit entièrement rasé ».

- ° - ° - ° -

31 - CESSION AK 277(p) ENTRE L'E.P.O.R.A. ET LA C.N.R. - ACCORD

Par convention conclue le 22 mars 2011, l'E.P.O.R.A (Etablissement Public de l'Ouest Rhône Alpin) a accepté d'acquérir pour le compte de la commune et de la communauté de communes l'ancienne friche industrielle I.T.D.T à charge pour l'E.P.O.R.A d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de dépollution ainsi que la démolition partielle des bâtiments ne pouvant être conservés.

Par courrier du 24 décembre 2014, la C.N.R (Compagnie Nationale du Rhône) a formalisé auprès de l'E.P.O.R.A son souhait d'acquérir une bande de terrain d'environ 10 000 m² située en rive droite du Doux afin d'assurer l'entretien de ce cours d'eau.

Dans la mesure où la Commune et l'Hermitage Tournonais Communauté de Communes seront, à terme, propriétaires de ce tènement, le Conseil Municipal dans sa séance du 19 mai 2015 (délibération n°21/2015-39) a émis un 1^{er} avis de principe quant à cette cession.

La surface exacte cédée entre l'E.P.O.R.A et la C.N.R ayant fait l'objet d'un document d'arpentage en date du 23 novembre dernier et l'avis de France Domaine ayant été délivré le 2 décembre 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner un nouvel accord de principe quant à cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession entre l'E.P.O.R.A et la C.N.R de la parcelle cadastrée section AK n°323 d'une superficie de 10 130 m² et ce afin de permettre à la C.N.R d'assurer l'entretien du Doux moyennant 10 130 euros conformément à l'avis délivré par France Domaine,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférent.

- ° - ° - ° -

32 - ACQUISITION PARCELLE SECTION AM N° 11 - 7 RUE THIERS

VU les articles du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.1111-1, L. 1211-1, L. 1212-1, et L. 3222-2,

VU les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des Collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'accord formulé le 12 novembre 2011 par la SC FLAMELA représentée par son gérant M. Gérard MACHON, 1 impasse Victor Faisant 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE de céder à la commune la parcelle cadastrée section AM n° 11, d'une superficie cadastrale de 24 m² moyennant 35 000 €,

Considérant que le montant de cette acquisition ne nécessite pas une consultation de France Domaine,

Considérant que cette parcelle est inscrite au P.L.U en emplacement réservé n° 25 « Espace public aménagement Rue Thiers »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 11 d'une superficie cadastrale de 24 m², sise 7 Rue Thiers, appartenant à la SC FLAMELA et inscrite en emplacement réservé sous les références suivantes : 25 « Espace public aménagement Rue Thiers », moyennant 35 000 €,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent.

M. DAVID trouve que le prix de 35 000 € est trop élevé pour 24 m² à démolir.

M. le Maire précise qu'il s'agit de 24 m² au sol et rappelle que cet immeuble est inscrit en emplacement réservé, représentant un « poumon en centre-ville. Par ailleurs, il n'est pas possible de laisser une friche en plein centre-ville ».

- ° - ° - ° -

33 - TRAVAUX DE RESTAURATION EGLISE SAINT JULIEN - DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de l'église doivent être entrepris à l'occasion des 700 ans de la Collégiale.

Ces travaux concernent entre autres le remplacement du seuil en pierre de taille par une pierre de taille de type « RUOMS ».

L'article R.421-16 du Code de l'urbanisme indique que "tous les travaux portant sur un immeuble ou une partie d'immeuble inscrit au titre des monuments historiques sont soumis à permis de construire, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires ».

Ainsi la Commune a l'obligation de déposer une demande de permis de construire, et en qualité de personne morale, le recours à un architecte est obligatoire (Article R.431-1 du code de l'urbanisme).

Le dossier nécessitera l'accord du Préfet de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles), qui dispose de 3 mois pour émettre un avis.

Ce dossier sera transmis au préalable à l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents utiles nécessaires à l'autorisation d'urbanisme et à la réalisation des travaux précités.

_ ° _ ° _ ° _

34 - COMMUNICATIONS DU MAIRE

Etat-civil

M. le Maire adresse ses félicitations à Mme Mélanie SIMONET, employée municipale, pour la naissance de son fils Milio.

Il présente les condoléances du Conseil Municipal à M. Jacques ARMAND, responsable du service des sports, pour le décès de son papa, à Mme Valérie BERTRAND, employée municipale à l'urbanisme, pour le décès de sa belle-mère, et à Mme Liliane BURGUNDER, conseillère municipale, pour le décès de sa sœur Marguerite.

Dates cérémonies vœux et Conseil Municipal

. Vendredi 8 janvier 2015, à 19 heures Vœux à la population – Théâtre municipal.
. Mercredi 13 janvier 2015, à 17 heures Vœux avec le personnel municipal - Salle d'honneur.

. Jeudi 3 mars 2015, à 19 heures Conseil Municipal

Il est possible qu'une réunion privée du Conseil Municipal se tienne en février. Les membres du Conseil en seront informés au plus tôt.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du vol d'un véhicule de la Police Municipale par un jeune mineur. Le véhicule a été retrouvé incendié à LA ROCHE DE GLUN. « La Ville s'est constituée partie civile dans cette affaire.

Il est regrettable que de pareils agissements se produisent sur notre territoire.

Il indique que nous sommes importunés par une bande de jeunes qui ne connaît aucune limite face aux forces de l'ordre, de la police municipale ou des agents municipaux. Ils sont d'ailleurs très menaçants à leur rencontre. Cette bande a migré à proximité de l'espace Georges Brassens qui est désormais clos ».

Suite aux interventions de la brigade de Gendarmerie, M. le Maire tient à remercier les Gendarmes ainsi que le Procureur de la République, la police municipale, les agents municipaux et les élus pour la prise en compte de ce dossier.

Il espère que cette situation va s'améliorer rapidement et trouve inacceptable qu'une quinzaine de jeunes âgés de 16 à 22 ans, avec 2 ou 3 meneurs, perturbent la quiétude d'une Ville de 11 500 habitants ».

Il pense qu'à un moment où on a tous besoin de se rassembler compte tenu du contexte national, la ville n'a pas à subir en plus ces problématiques dues à des personnes qui essayent de créer des zones de non droit.

M. DAVID indique que les problèmes de sécurité existent partout et demande si ces jeunes sont connus.

M. le Maire répond que ces individus sont déjà connus des forces de l'ordre qui pour la plupart, viennent de communes avoisinantes. Il pense que l'état d'urgence mis en place peut créer un phénomène de migration des gens des banlieues vers des villes plus petites.

M. DAVID pense qu'il faut essayer de contrer ces personnes afin qu'elles gangrènent le moins possible les jeunes de TOURNON.

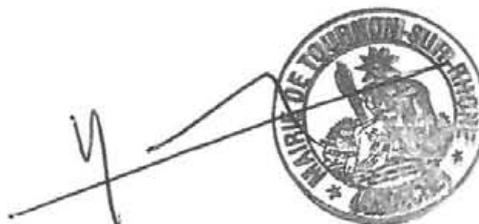
M. le Maire ajoute qu'il est essentiel de protéger les élèves des établissements scolaires qui risquent qui risquent des trafics notamment de drogue.

- ° - ° - ° -

M. le Maire lève la séance à 21 heures 10 après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes.

TOURNON-SUR-RHONE, le 21 décembre 2015

Le Maire,
Frédéric SAUSSET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. SAUSSET', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE TOURNON-SUR-RHONE' around the perimeter and a central emblem featuring a crown and other heraldic symbols.